



Union Syndicale
d'Aménagement
hydraulique du
Nord

Prévenir



L'Union Syndicale d'Aménagement hydraulique du Nord (USAN) est un syndicat mixte qui regroupe 4 intercommunalités (pour 90 communes) et dont les compétences sont la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) et la participation aux Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE).

Protéger



Préserver

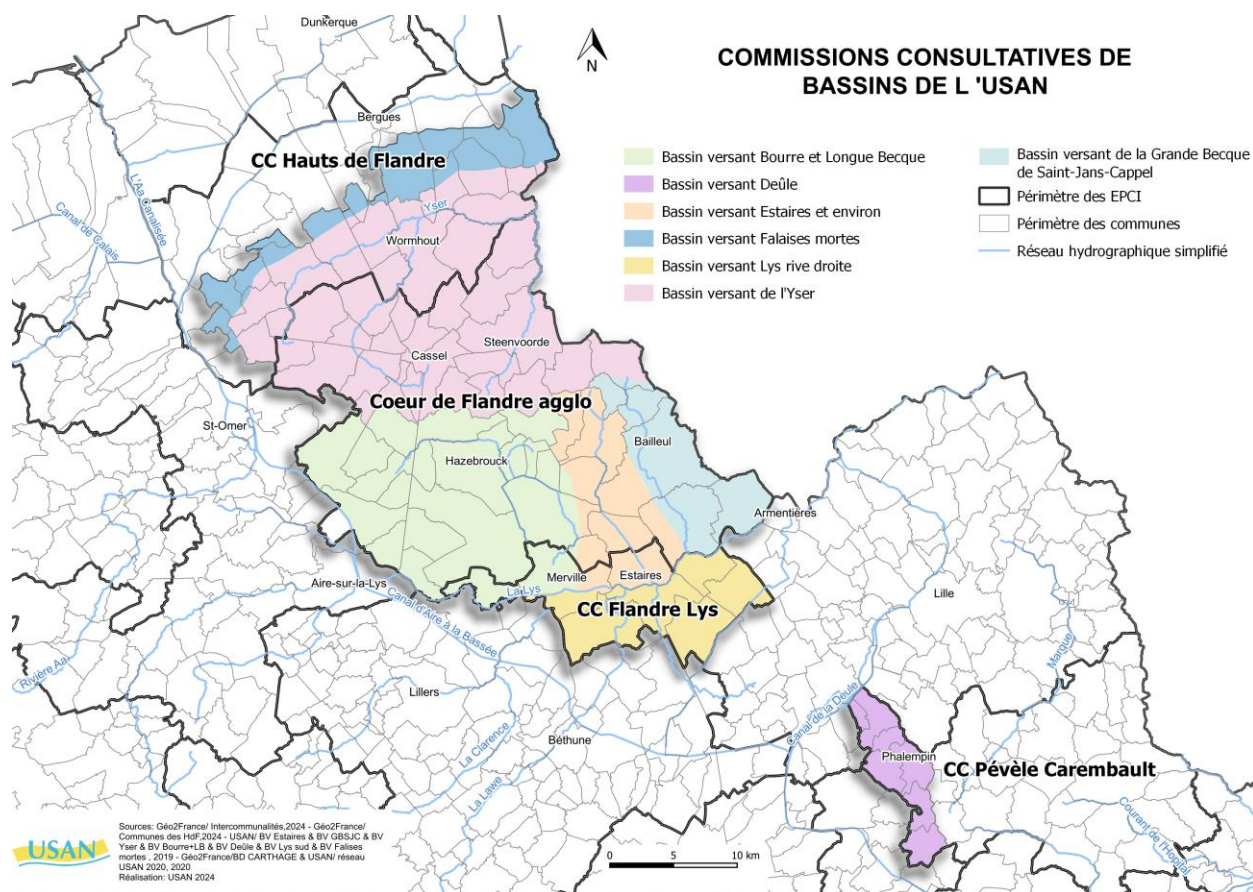


Rapport d'activité 2025

Sommaire

Périmètre de l'USAN et ses membres adhérents	page 2
Les élus de l'USAN	page 3
Les membres du comité syndical	page 4
La gouvernance	page 5
Le réseau hydrographique	page 6
L'organigramme de l'USAN au 1 ^{er} janvier 2025	page 7
Les services de l'USAN	page 8
<hr/>	
Les actions de gestion de milieux aquatiques	page 11
Zoom sur ...	page 20 et 26
Les missions de curage des fossés	page 23
Lutte contre le rat musqué et espèces invasives	page 32
Les actions de prévention des inondations	page 35
Zoom sur ..	page 37
Foncier et urbanisme	page 42
Projets transfrontaliers – Interreg	page 46
Les partenariats et les programmes	page 46
Les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux	page 48
Les prestations extérieures	page 53
<hr/>	
Les chiffres de l'exercice 2025	page 54

Périmètre de l'USAN et ses membres adhérents



Le Syndicat Mixte Union Syndicale d'Aménagement Hydraulique du Nord est constitué entre :

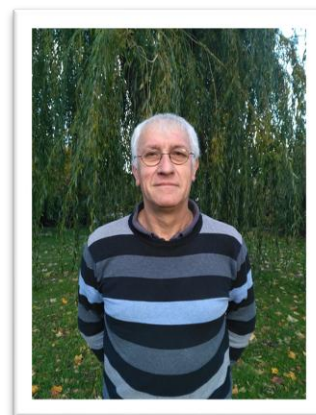
- **Cœur de Flandre aggro** pour l'ensemble du territoire de ses communes membres,
- La **communauté de communes des Hauts de Flandre** pour tout ou partie du territoire des communes de Bambecque, Bissezele, Bollezele, Broxeele, Crochte, Eringhem, Esquelbecq, Herzele, Hondshoote, Killem, Lederzele, Ledringhem, Merckeghem, Millam, Oost-cappel, Quaedypre, Rexpoede, Socx, Volckerinckhove, Warhem, West-cappel, Wormhout, Wulverdinghe, Wylder, Zegerscappel,
- La **communauté de communes Flandre Lys** pour l'ensemble du territoire de ses communes membres,
- La **communauté de communes Pévèle Carembault** pour le territoire des communes de Camphin-en-Carembault, Chemy, Gondecourt, Herrin, Ostricourt, Phalempin, Wahagnies,

Pour un total de 90 communes

Les élus de l'USAN

Le Président

Monsieur **Jean-Jacques DEWYNTER**,
Président de l'USAN réélu depuis le 28 septembre
2020 et 1^{er} adjoint au maire de Steenbecque



Les Vice-Présidents

Monsieur LAZARO Thierry - 1er VICE-PRESIDENT

PRESIDENT DE LA COMMISSION DE BASSIN DE LA DEULE - DELEGATION RELATION EUROPEENNE - PROGRAMME EUROPEEN - RESSOURCES HUMAINES

Madame STAELEN Edith - 2e VICE-PRESIDENTE

PRESIDENTE DE LA COMMISSION DE BASSIN DE L'YSER - DELEGATION STRATEGIE FONCIERE ET PATRIMOINE

Madame KEIGNAERT Sandrine - 3e VICE-PRESIDENTE

PRESIDENTE DE LA COMMISSION DE BASSIN DE BOURRE - LONGUE BECQUE - DELEGATION ADMINISTRATION GENERALE ET COMMUNICATION

Monsieur DELASSUS Christian - 4e VICE-PRESIDENT

DELEGATION ENVIRONNEMENT - ESPECES INVASIVES

Monsieur DUYCK Joël - 5e VICE-PRESIDENT

PRESIDENT DE LA COMMISSION DE BASSIN D'ESTAIRES - DELEGATION ENVIRONNEMENT - GESTION DES ESPACES ENVIRONNEMENTAUX ET PLANS DE GESTION

Monsieur DEVOS Joël - 6e VICE-PRESIDENT

PRESIDENT DE LA COMMISSION DE BASSIN DE SAINT JANS CAPPEL - DELEGATION FINANCES ET COMMANDE PUBLIQUE

Monsieur BOONAERT Jean-Philippe - 7e VICE-PRESIDENT

PRESIDENT DE LA COMMISSION DE BASSIN DE LYS RIVE DROITE - DELEGATION PRESTATIONS EXTERIEURES ET DEVELOPPEMENT

Monsieur LEGROIS Christophe - 8e VICE-PRESIDENT

DELEGATION LUTTE CONTRE LES INONDATIONS - OUVRAGES HYDRAULIQUES

Monsieur DARQUES Jérôme - 9e VICE-PRESIDENT

DELEGATION TOUS LES SAGES

Madame BECKAERT Marie-Andrée - 10e VICE-PRESIDENTE

PRESIDENTE DE LA COMMISSION DE BASSIN FALAISES MORTES - DELEGATION LUTTE CONTRE LES INONDATIONS - AMENAGEMENT HYDRAULIQUE DOUX

Les membres du comité Syndical

Le Comité de l'USAN totalise 47 membres

Cœur de Flandre Agglo

Monsieur AMPEN Francis

Monsieur BAES Franck

Madame DELESTRÉ Virginie

Monsieur BOURGEOIS Pierre

Monsieur CAPPAERT Jean-Luc

Monsieur CREPIN Maxime

Monsieur DARQUES Jérôme

Monsieur DEBREU Christophe

Monsieur DECROCK Benoit

Monsieur DEVOS Joël

Monsieur DEWYNTER Jean-Jacques

Monsieur DRIEUX François

Monsieur DUCROQUET Olivier

Monsieur GRIMBER Philippe

Monsieur HEYMAN François

Madame KEIGNAERT Sandrine

Monsieur LEGROIS Christophe

Monsieur LEMAIRE Roger

Monsieur SOODTS Serge

Madame STAELEN Edith

Monsieur VAESKEN Dominique

Monsieur VERRIER Jean-Michel

Monsieur WALBROU Dominique

Communauté de communes Hauts de Flandre

Madame BECKAERT Marie-Andrée

Monsieur BONDUAEUX Alain

Monsieur COLAERT Stéphane

Monsieur DELASSUS Christian

Madame DELASSUS Claudine

Madame SOETE Marie-Agnès

Monsieur VERMERSCH Jérôme

Communauté de communes Flandre Lys

Monsieur BOONAERT Jean-Philippe

Monsieur BURETTE Jean-Marc

Monsieur DELAVAL Christophe

Madame DURUT Jocelyne

Monsieur DUYCK Joël

Monsieur FICHEUX Bruno

Monsieur HENNEON François-Xavier

Monsieur NORO Bruno

Monsieur ROLIN Eddy

Monsieur COTE Alexandre

Monsieur TURPIN Edmond

Communauté de communes de Pévèle en Carembault

Monsieur BALLEKENS André

Monsieur BOS Alain

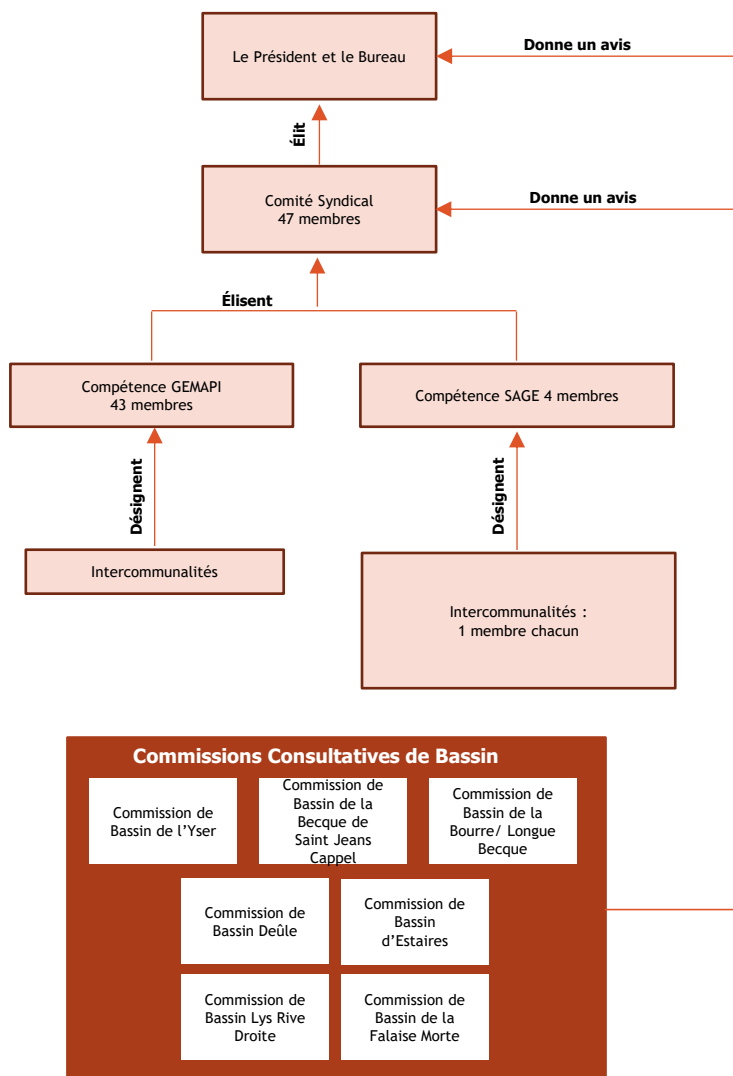
Monsieur CHOCRAUX Bernard

Monsieur DESMAZIERES Michel

Monsieur LAZARO Thierry

Monsieur PROCUREUR Marcel

La gouvernance



RAPPEL

Les commissions de bassins

Afin de garder de la proximité et d'assurer la continuité de la connaissance du terrain, sept **commissions de bassins** sont constituées en tant qu'instances de travail et de propositions.

Chaque commission de bassins est présidée, par un vice-président, ou à défaut par un membre du comité syndical.

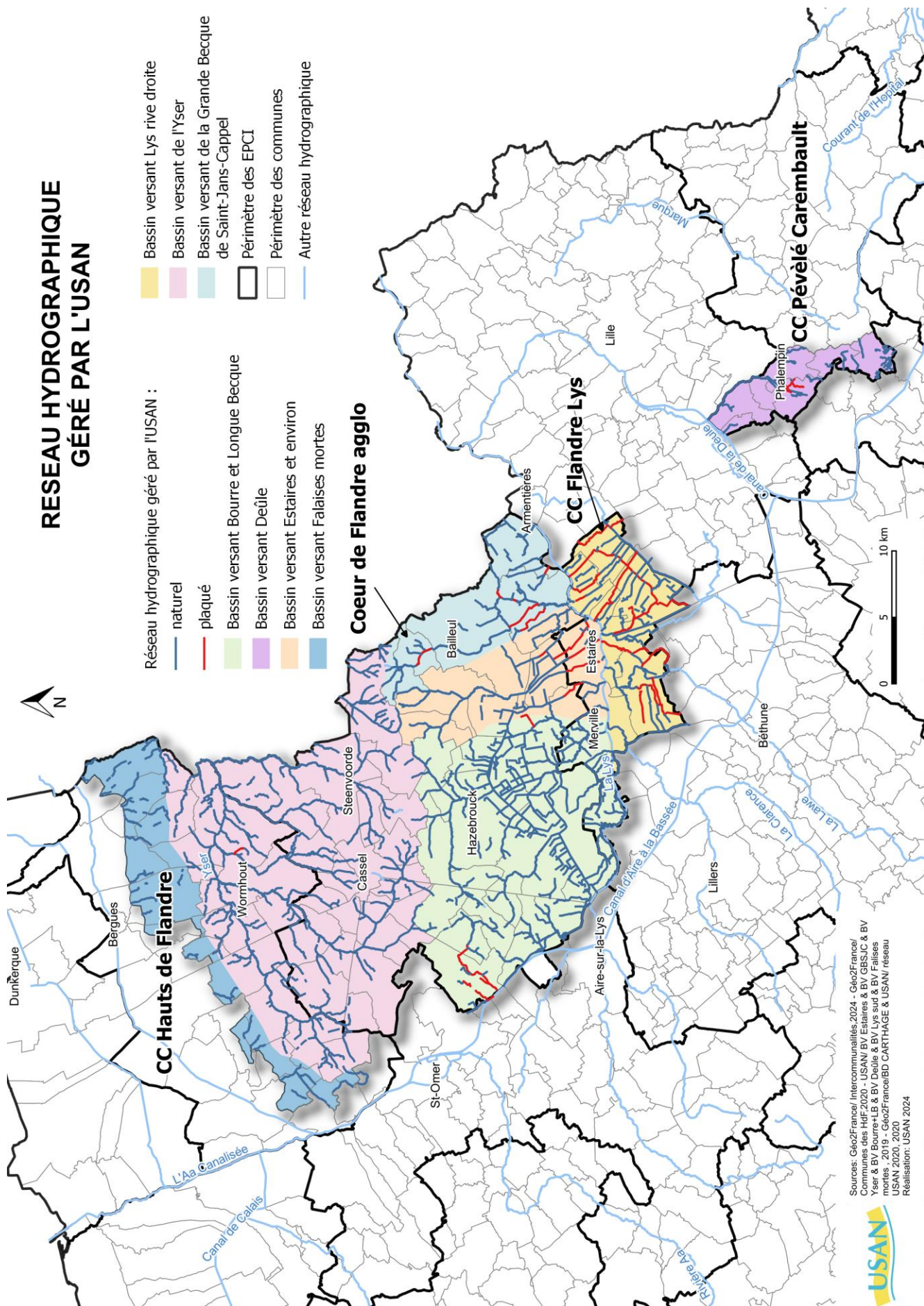
Sont membres de droit de ces commissions, les délégués de l'USAN justifiant d'un mandat dans l'une des communes du périmètre. Cette commission est complétée par un membre pour chaque commune non représentée par un délégué USAN.

Les commissions de bassin permettent la représentation de tous les territoires. Elles sont amenées à :

- **Être informées** des actions sur le comité de bassin
- **Donner leur avis** sur les projets du syndicat sur leur territoire respectif

Elles ne disposent d'aucune capacité décisionnaire.

RESEAU HYDROGRAPHIQUE GÉRÉ PAR L'USAN



- Réseau hydrographique géré par l'USAN :
- naturel
 - plaqué
 - Bassin versant Bourre et Longue Becque
 - Bassin versant Deûle
 - Bassin versant Estaires et environ
 - Bassin versant Falaises mortes

- Bassin versant Lys rive droite
- Bassin versant de l'Yser
- Bassin versant de la Grande Becque de Saint-Jans-Cappel
- Périmètre des EPCI
- Périmètre des communes
- Autre réseau hydrographique

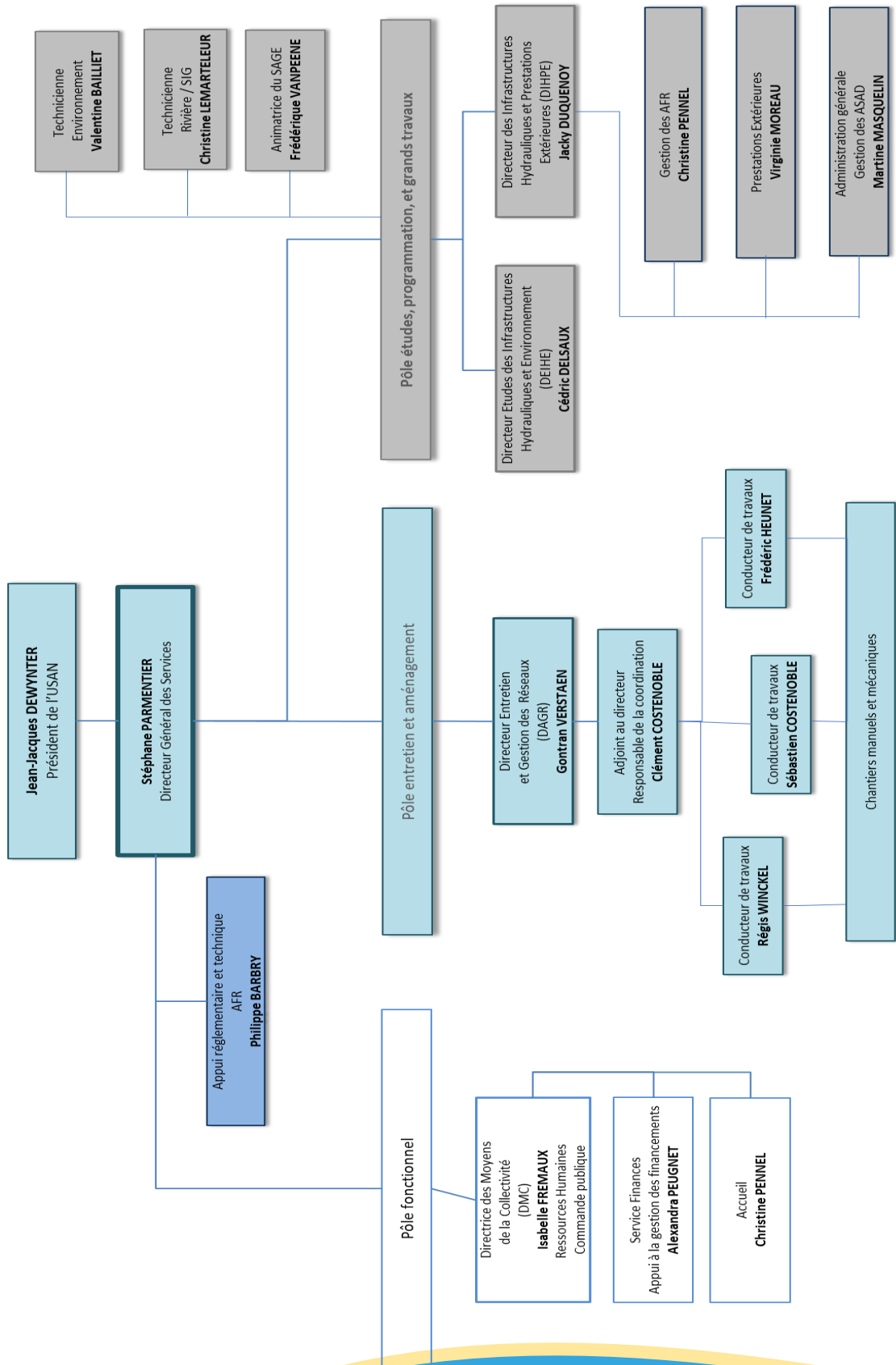
Coeur de Flandre aggro

Sources: Géo2France/ Intercommunalités 2024 - Géo2France/
Communes des HdF 2020 - USAN/ BV Estaires & BV GBS/IC & BV
Yser & BV Bourre+LB & BV Deûle & BV Lys sud & BV Falaises
mortes - 2019 - Géo2France/BD CARTHAGE & USAN/ réseau
USAN 2020, 2020
Réalisation: USAN 2024



L'organigramme de l'USAN au 1^{er} janvier 2025

l'USAN totalise 32 agents au 1^{er} janvier 2025



Les services de l'USAN

Deux pôles techniques assurent la coordination et la programmation des opérations et travaux réalisés par l'USAN en régie ou en prestations:

- Pôle entretien et Aménagement
- Pôle Etudes, Programmation et Grands travaux

Un Pôle fonctionnel assure le fonctionnement administratif et financier et la gestion des moyens de la collectivité.

Pôle Entretien et Aménagement

Direction de l'Aménagement et de la Gestion des Réseaux :

La Direction de l'Aménagement et de la Gestion des Réseaux assure les missions opérationnelles de l'USAN sur le terrain concernant l'entretien régulier et la restauration du réseau hydrographique.

Cette direction gère :

- La surveillance du réseau
- les travaux de faucardement et de défenses de berges,
- les travaux manuels d'entretien de la végétation et des embâcles,
- la mise en œuvre des plans pluriannuels d'entretien et de restauration des cours d'eau,
- la lutte contre les espèces invasives,
- La gestion des ouvrages hydrauliques et des zones d'expansion de crues,
- Les travaux de curage et hydrocurage des fossés de voiries de l'Agglo CF

Pour mener à bien ces missions, sous l'égide du Directeur, elle est composée de :

- Un adjoint au directeur responsable de la coordination
- 3 conducteurs de travaux, affectés à des territoires
- 14 agents en chantier manuel et mécanique.



Pôle Etudes, Programmation et Grands travaux

Direction Etudes des Infrastructures Hydrauliques et Environnement:

La Direction Etudes des Infrastructures Hydrauliques et Environnement pilote les études préalables à la création des zones d'expansion de crues ainsi que les études préalables nécessaires à la réalisation des travaux d'entretien ou de restauration des cours d'eau.

Elle assure également la prise en compte des problématiques environnementales et réglementaires dans les projets de l'USAN notamment au travers la réalisation des Evaluations environnementales, des dossiers d'autorisation et de déclaration au titre du code de l'environnement et les Plans pluriannuels de Gestion d'entretien et de restauration Ecologique des cours d'eau.

Elle conduit la stratégie foncière élaborée pour les terrains nécessaires à la réalisation des travaux de l'USAN.

Direction des Infrastructures Hydrauliques et prestations extérieures :

La Direction des Infrastructures Hydrauliques gère la réalisation et l'exploitation des projets de grandes ampleurs tels que les bassins de rétention, les zones d'expansion des crues, la rénovation des ouvrages, etc...

Cette direction émet également des avis techniques sur différents projets qui impactent les cours d'eau gérés par l'USAN comme les rejets d'eaux pluviales lors de travaux construction, les ouvrages d'art, les canalisations...

Elle assure également la réalisation des prestations extérieures de l'USAN (AFR, ASAD et 4^{ème} section des Wateringues).

RAPPEL

USAN: prestataire de services

Au-delà de ses propres compétences, l'USAN a développé depuis de nombreuses années un partenariat étroit avec de nombreuses institutions et associations pour lesquelles elle assure un travail administratif financier et technique.

Ces prestations sont réalisées notamment pour le compte de quarante-et-une Associations Foncières de Remembrement, de 3 Associations Syndicales Autorisées de Drainage, et de la 4^{ème} Section des Wateringues.

Pôle Fonctionnel: Direction des Moyens de la Collectivité

Cette direction gère 3 domaines:

Finances : Le service des finances prépare, met en forme, suit et contrôle l'exécution des documents budgétaires. Parmi ceux-ci on trouve le budget primitif, les décisions modificatives et le compte administratif. Il a en charge également la gestion financière de la trésorerie, les emprunts, la programmation pluriannuelle des investissements et la comptabilité analytique.

Ressources Humaines et marchés publics : Le service des Ressources Humaines et de la commande publique gère la paie et son application et met en œuvre les moyens de gestion individuelle et collective du personnel.

Le service assure auprès des salariés un rôle de conseil et d'assistance dans le domaine de la gestion des carrières (promotions, retraite ...). Le service des ressources humaines est enfin responsable du développement des compétences (formation, apprentissage...).

Il assure également le lancement des procédures de marchés publics, leur suivi et leur contrôle.

Administration générale : Le service assure le secrétariat général ainsi que le contrôle et l'élaboration de certains actes (délibérations, arrêtés, décisions du Président, rapports...)



Les actions de gestion de milieux aquatiques

Les Plans de Gestion

Les Plans de Gestion des cours d'eau, remplacés par les Plans Pluriannuels de Restauration et d'Entretien [PPRE], sont destinés à programmer les actions d'entretien et de restauration des cours d'eau gérés par l'USAN pour 5 ou 10 ans, et à légitimer l'action de la collectivité notamment au titre de l'article L.215-15 du code de l'environnement et du L211-7 (déclaration d'intérêt général).

Elaborés dans le respect des réglementations en vigueur et avec le soutien financier des partenaires, les Plans de Gestion visent un objectif d'atteinte du bon état écologique des cours d'eau fixé par la Directive Cadre sur l'Eau (23/10/2000) tout en assurant la gestion des écoulements et la lutte contre les inondations.

Ces programmes sont réalisés suite à des études préalables et après de nombreuses démarches réglementaires et administratives, dont une enquête publique.

En 2025,


- 9 plans de gestion mis en œuvre = 888 km
- 1 plan de gestion en élaboration = 52 km
- Plusieurs plans de gestion en prévision sur environ 60 km restants

Certains plans de gestion pluriannuels font l'objet d'une procédure de renouvellement.



BASSINS VERSANTS DES COURS D'EAU CONCERNÉS PAR UN PLAN DE GESTION






 Bassins versants de cours d'eau dont le plan de gestion écologique est en cours d'étude









Bassins versants de cours d'eau pour lequel un plan de gestion écologique existe :

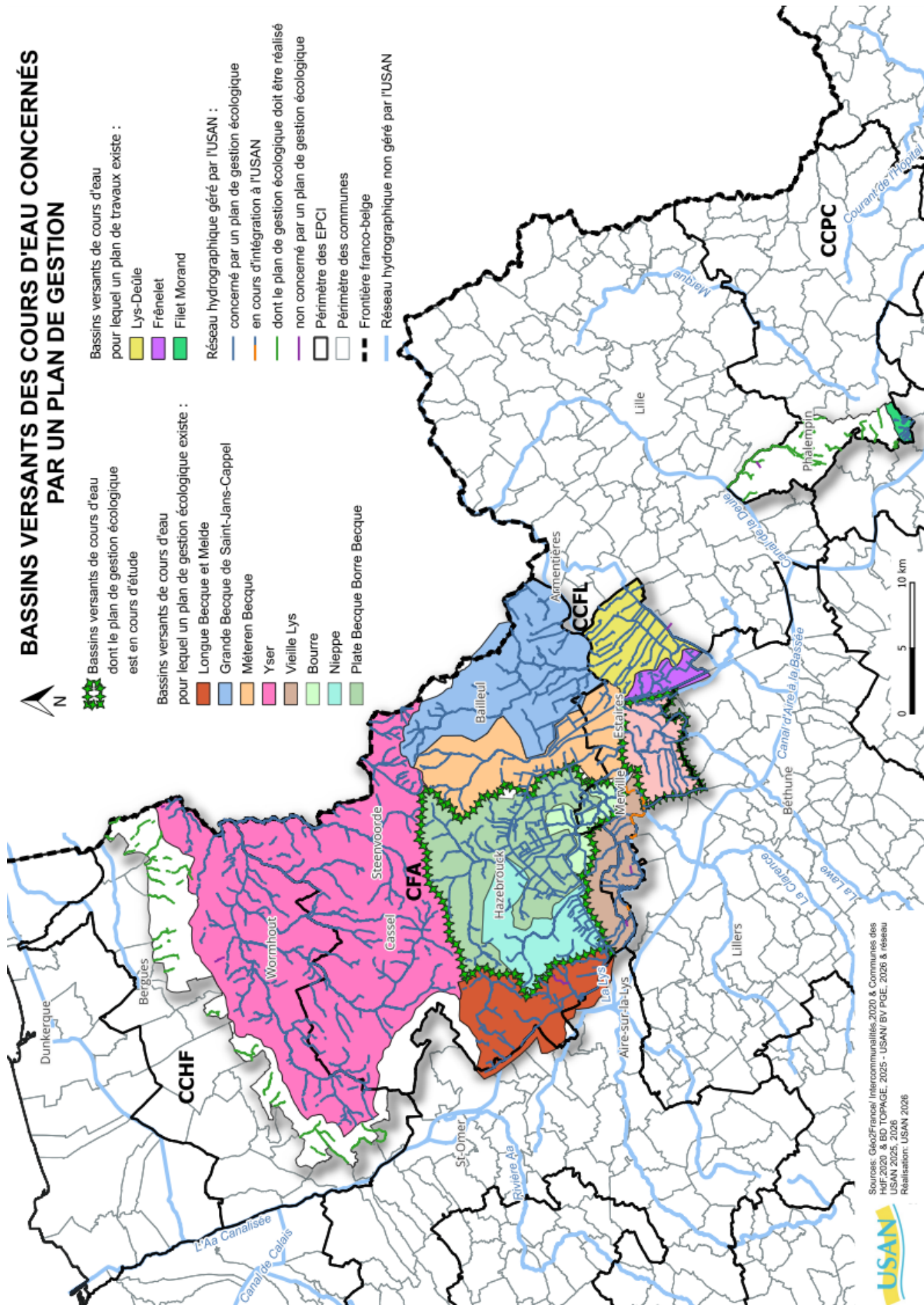
-  Longue Becque et Melde
-  Grande Becque de Saint-Jans-Cappel
-  Méteren Becque
-  Yser
-  Vieille Lys
-  Bourre
-  Nieppe
-  Plate Becque Borre Becque

Bassins versants de cours d'eau pour lequel un plan de travaux existe :

-  Lys-Deûle
-  Frénelet
-  Filet Morand

Réseau hydrographique géré par l'USAN :

-  concerné par un plan de gestion écologique
-  en cours d'intégration à l'USAN
-  dont le plan de gestion écologique doit être réalisé
-  non concerné par un plan de gestion écologique
-  Périmètre des EPCI
-  Périmètre des communes
-  Frontière franco-belge
-  Réseau hydrographique non géré par l'USAN



Sources: GéoFrance/ Intercommunalités 2020 & Communes des HdF, 2020 & BD TOPAGE, 2025 - USAN/ BV PGE, 2026 & réseau USAN 2025, 2026
Réalisation: USAN 2026



Récapitulatif des Plans de Gestion au 31/03/2026

Entité d'intervention	Plan de Gestion	Arrêté préfectoral: initial	Linéaire retenu	Linéaire prévisionnel	DIG	Autorisation / Déclaration
YSER	Yser	26/09/2016	353 km		DIG renouvelée 2022 pour 5 ans	Etude de renouvellement 2025 – 2026
METEREN BECQUE	Méteren Becque	28/12/2015	74 km		DIG renouvelée 2026 (Arrêté en signature)	Arrêté en signature
GRANDE BECQUE	Grande Becque de Saint Jans	19/09/2017	89,9 km		DIG renouvelée le 26 mars 2026	Arrêté de février 2026
LYS DROITE	Lys rive droite (ex-Lys – Deûle pour partie)	13/06/2016	67,5 km		DIG en cours de renouvellement / avec MEL	En cours de renouvellement (Déclaration)
	Frênelet	28/06/2019	23,5 km			
LYS GAUCHE / BOURRE	Nieppe	05/04/2017	52,2 km		DIG renouvelée 2022 pour 5 ans	Autorisation prolongée jusqu'au 31 décembre 2023 – En cours de renouvellement (Déclaration)
	Bourre	14/12/2016	27,1 km		DIG renouvelée 2021 pour 5 ans	
	Plate Becque et Borre Becque +	06/12/2017	91,9 km		DIG renouvelée 2023 pour 5 ans	
LYS GAUCHE	Longue Becque et Melde	27/01/2022	52,2 km		DIG à renouveler en 2027	Autorisation jusque janvier 2027
	Vieille Lys	16/10/2023	49,5 km		DIG obtenue en 2023 pour 15 ans et octobre 2025 partie domaniale	Déclaration travaux restauration partie domaniale en octobre 2025
LYS DROITE	Lawe	à venir SYMSAGEL / CABBALR / USAN		52 km	DIG en cours d'élaboration 2024 - 2025	Déclaration en cours d'élaboration 2024 -2025 – en instruction
FALAISE MORTE	Falaise Morte	en prévision USAN		31 km	Non déposée	
DEULE	Naviette	en prévision USAN / MEL		29 km	En préparation / MEL	
	Filet Morand	29/06/2023	7,5 km		DIG obtenue en 2023 pour 15 ans	Pas d'autorisation
	TOTAL		888,3 km	112 km		

Dans le cadre des renouvellements de Plan de Gestion, l'USAN a du présenter, aux services de police de l'eau, un bilan détaillé des actions conduites dans le cadre des plans de gestion.

Dans le même temps, des diagnostics de terrain ont permis d'identifier des évolutions des cours d'eau depuis l'état des lieux initial et de préparer les objectifs de gestion ainsi que les futures actions de ces nouveaux Plans de Gestion.

Etudes sur les cours d'eau

Des études topographiques, en vue de confirmer des demandes de travaux ou pour des besoins d'études / dossiers réglementaires, ont été réalisées en régie sur:

TOPO 2025		
		lineaire ml
1 - BASSIN LYS DROITE		
Rue de la Bouchaude - Ct Fort d'Esquin	Laventie	610
TOTAL		610
2 - BASSIN YSER		
Noord Becque + route d'Arnèke	Esquelbecq	2 495
Keye veld becque	Hardifort	640
Becque d'Oudezeele	Oudezeele	375
Busch becque	Wormhout	320
TOTAL		3 830
3 - BOURRE LONGUE BECQUE		
TOTAL		-
4 - ESTAIRES		
Ct de Schleebe	Le Doulieu	920
Ct du Laudick	Le Doulieu	200
TOTAL		1 120
5 - BASSIN SAINT JANS		
Ct Moulin Gouy	Steenwerck	260
TOTAL		260
6 - BASSIN DEULE		
Zone industrielle - Fossé communal	Gondecourt	1 115
TOTAL		1 115
7 - FALAISE MORTE		
TOTAL		-
	GENERAL	6 935

Les **analyses de sédiments** sont obligatoires pour les travaux de dévasement afin de fixer leur devenir une fois en dehors du cours d'eau. Selon leurs teneurs plusieurs types d'analyses sont pratiqués notamment les métaux et les hydrocarbures [HAP] mais aussi il y a un besoin des tests éco-toxicologiques [HP14].

En 2025, aucune analyse n'a été réalisée préalablement aux travaux.

La campagne de faucardement 2024/2025



➤ Bilan des linéaires traités : 629 km

Variation des linéaires traités par rapport à la saison 2023/2024 :

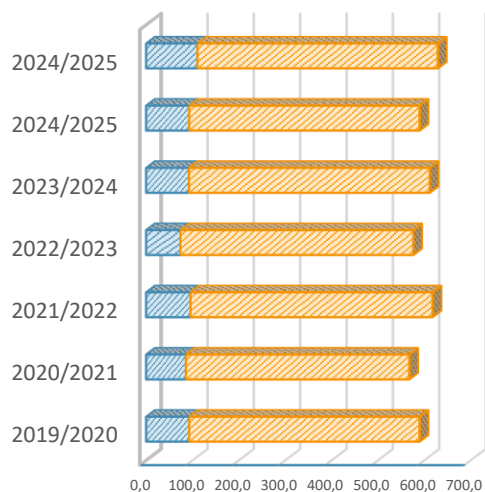
- Eté = augmentation (+18 km)
- Hiver = épavage stable et faucardement +17 km

	Eté		Hiver		Total	Total
	Épavage (ml)	Faucardage (ml)	Épavage (ml)	Faucardage (ml)	été (ml)	Hiver (ml)
Lys rive droite	2 420	23 370	5 655	91 827	25 790	97 482
Yser	4 708	2 630	1 820	129 283	7 338	131 103
Bourre / L.B.	5 990	37 705	4 120	141 775	43 695	145 895
Estaires et env.	7 440	26 260	-	61 890	33 700	61 890
St Jans	-	250	5 220	37 850	250	43 070
Deûle	-	-	-	15 985	0	15 985
Falaise morte	-	-	-	22 900	0	22 900
TOTAL	20 558	90 215	16 815	501 510	110 773	518 325

➤ Evolution des linéaires de cours d'eau entretenus

Peu d'évolution suivant les années paires (partage de certains linéaires avec la MEL) et impaires.

Linéaire en km	été (Fauc+épar)	hiver (Fauc+épar)	Total	P/I
2019/2020	92,9	496,9	589,8	I
2020/2021	85,7	481,9	567,6	P
2021/2022	95,6	522,1	617,7	I
2022/2023	74,0	502,2	576,2	P
2023/2024	92,2	519,5	611,7	I
2024/2025	92,9	497,0	556,5	P
2025/2026	110,8	518,3	629,1	I





Chantiers manuels et associations

Jusqu'à **14 agents de terrain** de l'USAN interviennent de manière régulière sur l'ensemble du territoire en chantiers manuels.

Ils agissent sur les réseaux et les ouvrages, **par de la surveillance ou sur des interventions d'urgence**, comme les opérations de retrait d'embâcle qui sont des courtes missions mais qui entraînent beaucoup de déplacements.

Ils réalisent aussi ponctuellement des chantiers manuels, en accompagnement de moyens mécaniques, ou pour réaliser des opérations d'élagage, de débroussaillage, d'aménagements écologiques...

Les gros travaux **d'entretien manuel de cours d'eau** nécessitent en revanche une main d'œuvre abondante, et sont majoritairement sous-traités à 3 associations d'insertion : **RéAgir, Interval et Orme-Activités**.

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Nb d'interventions	164	199	127	279	150	104
Nb d'heures	6 862 h	9 760 h	6 698 h	8 360 h	3 348 h	4 757 h

➤ Nombre de chantiers réalisés – Nombre d'heures consacrées

		Nb chantiers		Nb heures consacrées ou facturées	
Régie		85	82,69%	1 892	39,77%
Associations	RéAgir	4	3,85%	542	11,39%
	Orme Activités	7	6,73%	995	20,92%
	Interval	7	6,73%	1 328	27,92%
TOTAL		104	100.0%	4 757	100.0%



Développer notre compétence environnementale au travers de l'insertion professionnelle des personnes en difficultés : l'USAN s'engage.

Avec les associations



Réagir

Orme
Activités

Interval

Notre syndicat renforce son partenariat avec les associations d'insertions spécialisées dans l'entretien environnemental des cours d'eau.

En 2024, bien qu'en ayant largement diminué cette activité l'USAN a continué son action en établissant un marché public en 4 lots pour un montant global de 46 082,53 € HT réservé spécialement à ce type de structure.

Lot n° 1 Yser / Falaises Mortes - Orme Activités = 10 772,70 €

Lot n° 2 Lys Rive Gauche - Orme Activités = 5 012,80 €

Lot n° 3 Lys rive Droite - Réagir = 13 033,03 €

Lot n°4 Deûle - Interval = 17 264 €

Ces travaux d'entretien et de restauration ont consisté à

- Gérer la ripisylve (abattage et élagage),
- Eliminer les espèces végétales invasives,
- Enlever les embâcles pouvant favoriser les inondations,
- Assurer la gestion des espèces végétales (élagage de saules têtards, ...).
- Plantations

➤ **Types d'interventions manuelles réalisées en régie**

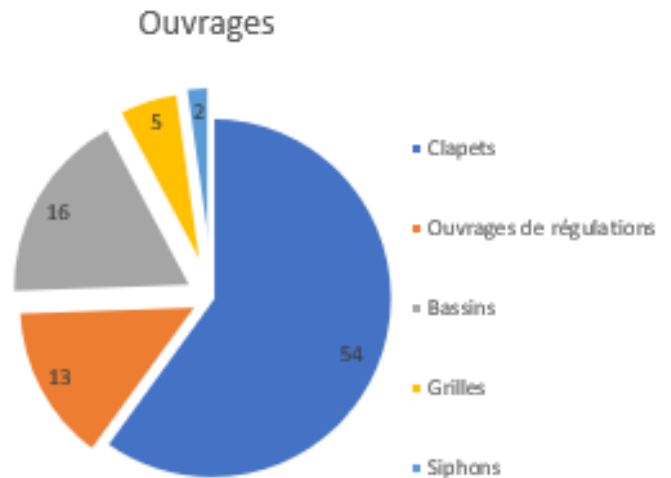
- Les chantiers « Cours d'eau » et « retrait d'embâcles » représentent toujours la majorité des interventions.

		Nb chantiers	Nb d'heures
Intervention rivière	Embâcles	41	840
	Chantiers rivière RIP + HERB + ouvrage	26	644
	Invasives	5	91,5
Entretien espaces	Zec de Borre Bassins de rétention	10	238
Génie végétal	Plantations / aménagements hydraulique douce	3	79
TOTAL		85	1 892,5



Entretien et suivi des ouvrages

En 2025, le syndicat gère un total de 95 ouvrages visant à limiter le risque inondation



Le suivi du 3^{ème} trimestre a été diminué pour cause congès.

	Temps (h)	Nombre ouvrages vus
Trimestre 1	35	75
Trimestre 2	100	73
Trimestre 3	0	0
Trimestre 4	42	76
TOTAL	177	224



En supplément des inspections trimestrielles, les agents de l'USAN sont intervenus à 6 reprises pour un total de 66 h (réparation, embâcle, nettoyage...)





ZOOM sur ...

La sécurisation des interventions

Suite à la nomination d'un nouvel assistant de prévention en 2024, des groupes de travail avec le personnel ont été établis pour élaborer conjointement le document unique de l'USAN.

Dès lors, ils se réunissent semestriellement afin d'échanger leurs observations et propositions et mettre à jour continuellement le document unique.

Le document unique s'est orienté autour de 4 piliers : le bâtiment administratif, l'atelier, les chantiers et les ouvrages, qui ont des problématiques et des mesures spécifiques en termes d'hygiène, de sécurité et de bien-être.

Un nouveau Document Unique d'évaluation des risques professionnels et le plan d'actions a été validé par le Comité Syndical en février 2025.

Des manquements importants en matière de sécurité ont nécessités des actions rapides et efficaces:

Issue des discussions du groupe "ouvrage« , il a été constaté que certains de nos aménagements présentaient des dysfonctionnements quant au risque de noyade. Sur les communes de Haverskerque et Morbecque, l'USAN assure le nettoyage de deux grilles installées en amont de siphons: celui de la Motte Baudet et celui dit Flamingue. Cette intervention contribue à prévenir les inondations liées à, l'accumulation de de branches et déchets qui limitent les écoulements.

Afin de sécuriser l'intervention des agents, il a été réalisé la pose d'escaliers et de supports stabilisés.





ZOOM sur ...

La sécurisation des interventions

Dans le cadre de l'article L4121 – 1 du code de travail relatif à la sécurité des agents de la collectivité, il a été décidé, une adaptation de l'organisation et la mise en place de mesures adaptées à la protection collective.

Suite aux observations relatives au document unique sur l'exposition au risque des travailleurs isolés, **des mesures ont été prises pour les conducteurs de travaux et les conducteurs d'engins.**

Il a été convenu la mise en place de l'application de type « DATI » BEEPIZ sur téléphone portable professionnel.

Cette application permet de lancer des alertes et une géolocalisation des agents en cas d'immobilité prolongée, de position horizontale prolongé et de chutes. De plus, elle permet à l'agent de lancer lui-même une alerte dans les horaires de travail.



Travaux de restauration des cours d'eau

➤ Travaux mécanique réalisés en régie

	Lys	Yser	Bourre-LB	Estaires	St Jans	Deûle	F.Mortes
Défenses de berges (Génie végétal, tunage, talutage)							
Unité		10	1			1	1
Linéaire (ml)		356,5	40			30	21,7
Création ou réfection d'ouvrages							
Unité	1	4					
Dévasement / Atterrissement							
Linéaire (ml)		60		150			
Restauration écologique							
Linéaire (ml)							
Embâcles							
Unité	1	46	12	1	4	1	1
Woodcracker / ripsisylve/broyage branches							
Linéaire (ml)		300	946		650		
Heure (h)	68		27	8			
Gestion invasives							
Linéaire (ml)				650			

L'ensemble de ces travaux en régie représente 360 heures d'usage de pelle



➤ Travaux réalisés en prestation

- Les chantiers importants font l'objet d'un zoom spécifique dans les pages suivantes.

La mission de curage des fossés de voirie de l'Agglomération Cœur de Flandre

La Communauté d'Agglomération Cœur de Flandre, dans le cadre de sa compétence « Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire », a confié depuis 2023 le curage et l'hydrocurage des fossés accessoires de voirie, pour les chemins et voies classées dans le domaine public communal, par délibération du Conseil Communautaire du 17 mai 2022.

Le Bureau puis le Comité Syndical de l'USAN ont délibéré favorablement le 15 décembre 2021 et le 24 octobre 2022 sur cette mission confiée à l'USAN par délégation de maîtrise d'ouvrage.

La convention entre les parties a été signée le 14 décembre 2022 pour une année, reconductible 3 fois soit une durée maximum de 4 ans. Un avenant a été signé le 23 juillet 2024 pour acter la prolongation sur les années 2024 à 2026 et porter des précisions en termes d'échéance de réalisations et de responsabilités.

L'USAN assure la maîtrise d'ouvrage déléguée de ces travaux ainsi que la maîtrise d'œuvre pour l'ensemble des opérations dans le cadre du règlement général de voirie de l'Agglo.

Début 2025, chaque commune a exprimé son besoin de travaux. Les demandes ont ensuite été classées en fonction des priorités établies dans la cartographie du diagnostic. Un projet de programme de travaux a été établi.

Ces demandes ont ensuite fait l'objet d'une étude de terrain, afin d'analyser la pertinence de la demande (faisabilité, point bloquant, intérêt hydraulique, causes externes...) ainsi que de cadrage avec chaque commune.

L'USAN a procédé à la consultation des entreprises pour le marché de réalisation d'une partie des travaux, sur la base de 3 lots et une durée de 12 mois, renouvelable 2 fois.

La consultation a eu lieu à partir de juillet.

Le marché 2024-09 a été notifié à l'entreprise SOTRAVEER le 11 septembre 2024.

Les travaux ont démarré en septembre 2025.
Le programme s'est achevé en mars 2026.

Les travaux ont consisté en 2 types d'opérations :

- Curage et hydrocurage, dans le cadre du marché 2024-09
- Travaux en Régie USAN (curage et régalinge, faucardement, éparage, ramassage de déchets...)
- arasement des accotements (ajout mission en 2025)



BILAN	Réalisé 2025/26
Linéaire dévasement	156,6 km
Linéaire hydrocurage	16 km
Linéaire éparage / faucardement	27,7 km
Heures ramassage déchets	244 h
<i>Arasement</i>	37 km 22 446

Pour le curage, il est possible de distinguer :

- *Au trapèze : 128,8 km*
- *Au godet rétro : 0,3 km*

Coût Travaux 2025	
Poste de dépenses	Coût final (TTC)
Marché de travaux 2024-09 Curage / hydrocurage	286 276 €
Marché de travaux 2024-09 arasement	22 446 €
Régie USAN	19 648 €
TOTAL (€ TTC)	328 370 €
Coût études et suivi 2024 (15% du montant des travaux)	
Poste de dépenses	Coût final (TTC)
305 924,50 € x 0.15 =	45 888.68 €
19 648 € x 0,15 =	19 117,80 €
Total GLOBAL :	393 376,48 €

La mission de curage des fossés de la commune de Wahagnies

Suite à des problèmes récurrents d'inondation et de ruissellement sur la commune de Wahagnies, en particulier lors de l'épisode orageux du 1 août 2024, Mr le maire de Wahagnies a demandé aux services de l'USAN d'étudier et de chiffrer des travaux sur les points sensibles et problématiques observés lors des différentes crues.

Une première réunion a eu lieu 30 janvier 2024 en mairie de Wahagnies avec les différents acteurs (NOREADE, USAN et la commune de Wahagnies).

Les demandes ont été réparties en 3 catégories :

- Les demandes sur le réseau en gestion USAN et dans le cadre de la lutte contre les inondations (débordement et ruissellement) avec une prise en charge et une réalisation par les services de l'USAN, au titre de la compétence GEMAPI,
- Les fossés qui longent les voiries communales, en gestion communale,
- Les fossés AFR ou réseau privé.

Sur ces deux dernières catégories, l'USAN intervient Délégation de Maitrise d'Ouvrage, comprenant à la fois la maitrise d'œuvre des opérations et également leur réalisation (en Régie ou en prestation).

Pour l'ensemble de ces réseaux, un diagnostic technique préalable, a permis de bâtir une priorisation et un chiffrage (établi sur la base des coûts en régie de l'USAN, néanmoins une prestation par entreprise est possible.)

Sur cette base a été acté une convention de Délégation de maitrise d'ouvrage, fixant un montant de travaux sur 3 ans estimé à 41 000 € (2025 à 2027) et un coût de maitrise d'œuvre établi à 3 896 € pour les 3 années.

En 2025, l'USAN a réalisé l'entretien de 910 ml de fossés, pour un coût de 5 627,80 € de travaux et 1 298,67 € de maitrise d'œuvre.





ZOOM sur ...

restauration écologique de la Vieille Lys domaniale

La vieille Lys est composée d'un ensemble d'anciens méandres de la Lys naturelle de part et d'autre du canal de la Lys entre Aire/Lys et Merville. Certaines parties sont reliées entre elles, via des fossés et des siphons. On peut distinguer 4 tronçons qui ont un rôle essentiel de rétablissement/maintien de la continuité hydraulique de la plaine de la Lys sur ce secteur.

Une partie d'un de ces tronçons, le secteur entre le siphon de la Motte Bodet à St-Floris et la Lys canalisée à Merville est une partie domaniale non confiée à VNF.

Suite aux inondations de novembre 2023 et de janvier 2024, un consensus a été trouvé entre les parties prenantes pour faire aboutir un programme de travaux sur cette partie appartenant à l'Etat:

- Le SYMSAGEL engage une mission de Maîtrise d'œuvre pour préciser les travaux nécessaires, leurs coûts et leurs modalités de réalisation, en vue d'établir un dossier réglementaire et un marché de travaux.

L'Etat et l'Agence de l'Eau accorde 80% de participation financière aux études et travaux.

- VNF procède au bornage du Domaine Public Fluvial afin de restaurer les limites parcellaires.
- Le transfert aux collectivités des parties domaniales est engagée par les services de l'Etat.
- Des travaux d'urgence de rattrapage d'entretien sont engagés dès le printemps 2024, sur la base d'un groupement de commande porté par la CABBALR et bénéficiant d'une participation financière de 80% de l'Agence de l'Eau.

La mission de maîtrise d'œuvre du SYMSAGEL fait l'objet d'un groupement de commande entre l'USAN, le SYMSAGEL, la CABBALR et la CAPSO. Ce groupement de commande porte également sur la phase ultérieure de travaux qui seront portés également par la SYMSAGEL.

L'étude a été engagée fin 2024 et les premiers travaux sont attendus à l'automne 2025.

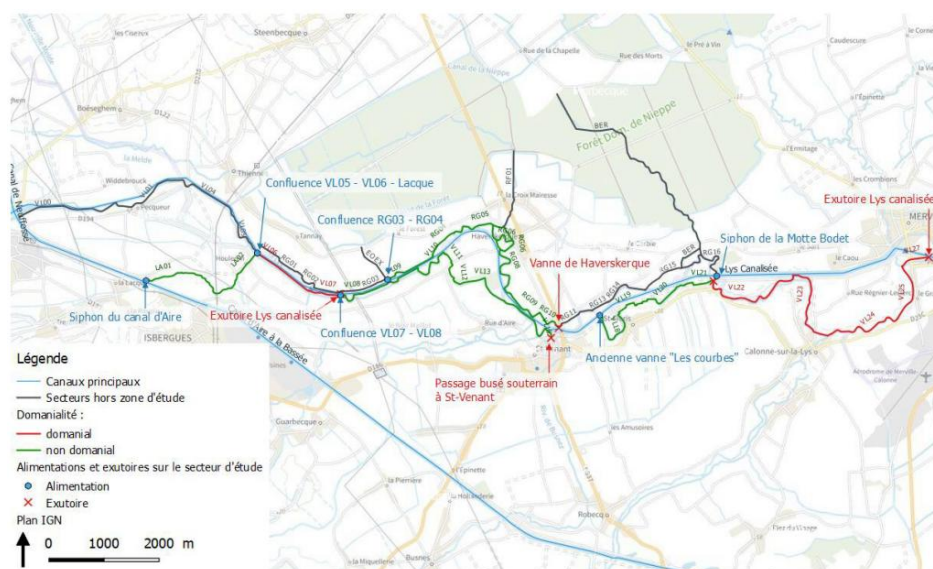


Figure 85 : Cartographie des sources d'alimentation et des exutoires de la Vieille Lys sur le secteur d'étude



ZOOM sur ...

Le suivi écologique et l'entretien des aménagements hydrauliques et des espaces

L'USAN assure la gestion des bassins et des ZEC ainsi que des terrains de sa propriété au bord des cours d'eau (Esquelbecq...)

Ces espaces doivent être gérés scrupuleusement (d'un point de vue hydraulique mais aussi écologique) en programmant des actions régulières d'entretien et en anticipant les travaux plus importants.

Depuis 2020, ils font l'objet d'importantes interventions de gestion :

- De nombreux baux environnementaux (pâturage, fauche...) ou conventions d'usages (apiculture...) sont établis pour en assurer un autre usage qu'hydraulique et un entretien écologique,
- La fauche des ouvrages nécessite de lourds moyens : par exemple, la fauche 1 à 2 fois par an des digues des ZEC de la Bourre représente au moins 3 semaines d'un agent et d'un tracteur...

Chiffres clés:

- 36,9 ha d'espace enherbé en fauche / broyage
- 3,9 km de haie
- 238 h d'intervention manuelle et 221 h de pelle hydraulique en 2025



L'USAN assure un suivi écologique des aménagements hydrauliques afin de confirmer l'intérêt pour la biodiversité de ces espaces et d'orienter les modalités de gestion:

- le Conservatoire d'Espaces Naturels nous accompagne pour l'élaboration d'un plan de gestion des ZEC de Borre,
- Le Conservatoire de Bailleul assure le suivi annuel de l'évolution des plantes protégées (qui ont été déplacées lors des travaux de dévasement) du bassin de la Becque du Mont Noir,
- Un suivi écologique annuel est effectué par AXECO suite aux travaux d'aménagement de la ZEC d'Arnèke et de l'étang des 4 Fils Aymon,
- La Fédération de Pêche assure des pêches électriques de suivi à proximité des travaux réalisés sur les cours d'eau (Grand Dam, Esquelbecq, bassin d'Oudezeele...)



ZOOM sur ...

Plan de gestion et suivi écologique de l'étang des Quatre Fils Aymon à Méteren

Le réaménagement de l'étang des Quatre Fils Aymon à Méteren a restauré sa fonction hydraulique, tout en apportant une plus-value environnementale et en préservant son usage récréatif (pêche, promenade notamment).



Afin de conserver ces fonctions, des mesures de gestion doivent être programmées et engagées. La réalisation d'un plan de gestion a été confiée au bureau d'études AXECO en février 2024.

Après différents échanges et un premier rendu en octobre 2024, le rapport définitif a été fourni le 25/04/2025.

Ce plan de gestion s'appuie également sur un suivi écologique pour suivre la qualité écologique de ces espaces et orienter les modalités de gestion.

Le suivi écologique confronte l'état après-travaux et l'évolution de la biodiversité. Les prospections de terrain par différents écologues spécialisés ont démarré en mars 2024, pour couvrir l'ensemble des groupes faunistiques et floristiques concernés :

- Entre mars et octobre 2024, 1 à 4 visites mensuelles, diurnes (et parfois nocturnes), ont permis de recenser les espèces en présence et de remplir des indicateurs spécifiques (odonates et orthoptères).
- La prochaine campagne de suivi aura lieu en 2026 (N+3) puis en 2028 (N+5).

En 2026, des travaux de gestion de la roselière et de repousse des saules auront lieu selon le phasage déterminé au Plan de Gestion.

Cette démarche de planification et de suivi sera dupliquée sur les ouvrages de la ZEC de St-Jans et sur celle de Sercus en 2026-2027.



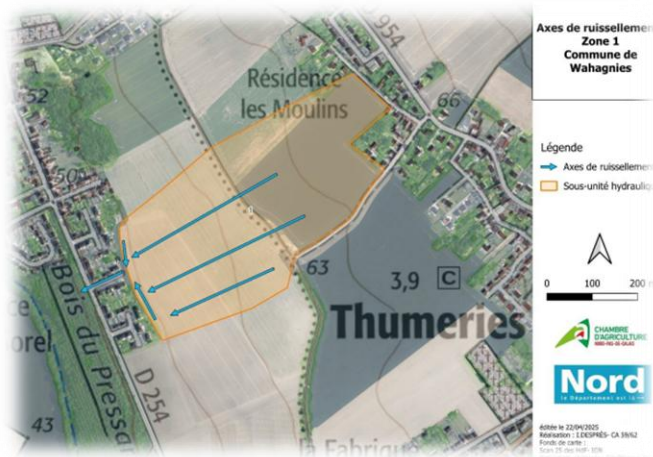
ZOOM sur ...

Aménagements d'Hydraulique douce sur la commune de Wahagnies

Lors des fortes pluies de printemps et d'été, notamment l'événement orageux de juillet et août 2024, l'eau venant de zones agricoles en amont du lotissement des Tritons engendre du ruissellement et des coulées de boue. La montée en charge de fossés a causé des dégradations sur les voiries et des habitations.

Malgré la présence d'un fossé de stockage et d'une bande enherbée, des désordres hydrauliques ont été constatés.

Après une étude topographique et un appui de la Chambre d'Agriculture, l'USAN a donc réalisé en juin 2025, le reprofilage du fossé, le nettoyage et recalage de sa surverse ainsi que la pose de 50 ml de fascines.



En 2026, de nouveaux travaux seront engagés ainsi qu'une étude hydrosédimentaire.



ZOOM sur ...

Bassin et aménagements de protection de berges en génie végétal – Bavinchove

Sur la commune de Bavinchove, au sortir de la partie urbanisée de la Penne Becque, où le cours d'eau est en caniveau béton, la partie naturelle du cours d'eau subit des effondrements de berges importants, qui engendrent des désordres aux écoulements.

En avril 2025, l'USAN a réalisé des protections de berges en génie végétal ainsi qu'un retalutage des berges.



Sur la commune de Bavinchove, un terrain communal à proximité d'un axe de ruissellement qui alimente la rue de la Longue Croix, a été aménagé pour recréer une zone humide de tamponnement d'un volume de 1 500 m³.



Les travaux ont été réalisés en régie en juin 2025.



ZOOM sur ...

Film d'animation pédagogique sur la restauration écologique des cours d'eau

En 2025, l'USAN et le SAGE de l'Yser ont commandé la réalisation d'un film d'animation pédagogique **sur la restauration écologique des cours d'eau**.

Elle a été confiée à White Rabbit.

Il s'inscrit dans une démarche de compréhension des enjeux et des outils techniques, liés particulièrement à la **révision du Plan de Gestion de l'Yser**.

Ce dernier fait l'objet d'une prestation auprès d'un bureau d'études spécialisé, qui a été commandé en 2025 mais dont les phases de diagnostics et les rencontres avec les acteurs seront conduites en 2026.

<https://vimeo.com/1168405899/e9239889bb?share=copy&fl=sv&fe=ci>



Le film mixe des animations et des interviews pour expliquer les milieux aquatiques et la restauration des cours d'eau. Il sera largement diffusé en 2026 en parallèle du nouveau Plan de Gestion.

Il incite également à identifier les bonnes volontés des riverains à la plantation de ripisylve!!



La lutte contre le rat musqué et les espèces invasives

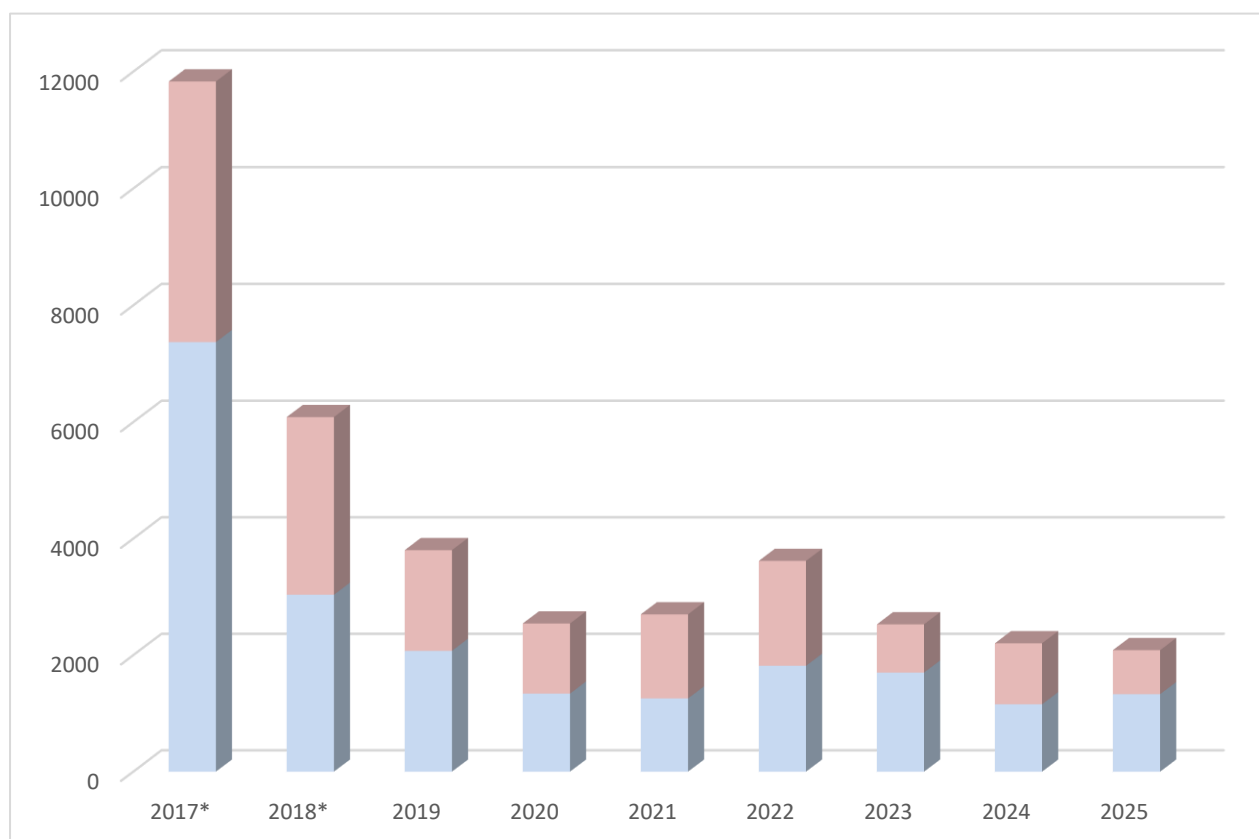
➤ Résultats de la campagne de piégeage 2025

Après plusieurs années de baisse continue, puis une hausse en 2022, le total des prises réalisées en 2025 revient à des niveaux stabilisés depuis 2020:

	2017*	2018*	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
1er semestre	7369	3037	2074	1340	1257	1817	1701	1156	1330
2ème semestre	4462	3049	1728	1203	1443	1800	827	1047	755
TOTAL	11831	6086	3802	2543	2700	3617	2528	2203	2085
Maxi Commune	840	410	405	139	235	542	432	234	196

**Les années 2017 et 2018 comprennent les données de piégeage des communes de la MEL*

- A ces prises s'ajoutent celles réalisées par le GDON Flandre Maritime sur les 11 communes pour lesquelles l'USAN adhère = **480 prises**;





➤ Répartition des prises par bassins

- Tous les bassins affichent une diminution du nombre de prises, excepté Estaires et environs

Bassin	Lys-Deûle	Yser	Bourre-Longue Becque	Estaires & environs	Grande Becque St Jans	Deûle	Total
Prises en 2024	368	442	692	486	215	0	2203
Prises en 2025	274	316	868	105	159	0	2085
Nb communes*	6	35	22	10	6	7	
% en 2025	13,14%	15,16%	41,63%	5,04%	7,63%	0,00%	

➤ Travaux de lutte contre l'hydrocotyle

Suite aux lourds travaux de lutte contre l'hydrocotyle en 2018 sur le courant du Leet et le Courant du Doulieu (plus de 9 km), et après des interventions importantes sur la Plate becque et le courant du Laudyck en 2019, puis sur la Bourre à Merville en 2021, un passage régulier (2 fois par mois de mars à septembre) est réalisé chaque année pour arracher les foyers de repousses. La prolifération intense connue sur ces cours d'eau n'a pas repris depuis 4 ans.

➤ Travaux de faucardement de la Lawe

Depuis 2021, le faucardage de la Lawe est réalisé par l'USAN, par le biais d'une convention de groupement de commandes entre la CABBALR en amont (7.8 km) et l'USAN en aval (8.9 km).

Le marché a été passé par l'USAN, et c'est l'entreprise STC Courtois qui a été retenue.

Devant le risque de contentieux avec les services de la Police de l'Environnement, les travaux doivent être entamés après le 15 juillet.

Un protocole de suivi des niveaux, notamment par la pose de mires, a été mis en place pour permettre de justifier une intervention dérogatoire entre le 15 juin et le 15 juillet.

En 2025, les travaux ont été réalisés sur 2 semaines après le 15 juillet, le coût de l'opération s'élève à près de 22 000 € TTC.



Projets de lutte contre les inondations

Nom de la ZEC	Nom du maître d'œuvre	Type d'ouvrage	Dimensionnement	Début des études	Foncier	Etat d'avancement Partie étude	Etat d'avancement Partie réglementaire	Volume de rétention prévu	Travaux	Financement
ZEC Terdegthem/ Steenvoorde	Artélia	2 ouvrages perpendiculaires avec ouvrage de gestion hydraulique	Crue 20 ans	2015	Acquisition et servitudes de sur-inondation / DUP pour expropriation	Conception terminée en 2018 Dossier réglementaire de 2018 à 2020	Enquête publique du 1 ^{er} décembre 2020 au 19 janvier 2021 Arrêté préfectoral du 21/10/2021	47 470 m ³	Marché attribué à GUINTOLI / 570 000 € HT Rappel : Enquête à venir à la suite de la procédure d'expropriation	FEDER / Agence de l'Eau
ZEC La Levrette à Saint Jans Cappel / Berthen	Antégroup	1 remblai perpendiculaire avec ouvrage de gestion hydraulique + décaissement	Crue 20 ans	2016	Acquisition 3,80 ha/ DUP pour expropriation réalisée	Conception terminée en 2018 Dossier réglementaire de 2018 à 2021	Enquête publique réalisée en 2021 Arrêté préfectoral du 10/03/2022 DUP du 15/04/2022 ordonnance expro octobre 2023 et jugement février 2024	38 500 m ³ Relevé	Marché attribué novembre 2024 à LEBLEU / 1 325 000 € HT - EN COURS	PAPI Lys / Agence de l'Eau / FEDER
ZEC Steenbecque	Antégroup	1 remblai perpendiculaire avec ouvrage de gestion hydraulique	Crue 20 ans	2016	Acquisition - expropriation	Conception terminée en 2018	Enquête publique réalisée en 2025, Arrêté préfectoral d'autorisation envt le 28/07/2025	9 350 m ³	Marché en préparation	PAPI Lys / Agence de l'Eau
ZEC Sercus	Antégroup	Série de bassins en cascade	Crue 50 ans		Acquisition (réalisée)	Dossier réglementaire de 2018 à 2021	DUP pour Steenbecque	7 675 m ³ Relevé	Marché attribué en septembre 2025 à GUINTOLI	PAPI Lys / Interreg
ZEC du Romarin à Morbecque	Artélia	1 remblai perpendiculaire avec ouvrage de gestion hydraulique	Crue 20 ans	2016	Acquisition en cours d'actes notariés	Conception terminée en 2019 Dossier réglementaire de 2019 à 2021	Enquête publique réalisée en mars 2024 Arrêté préfectoral du 28/08/2024 DUP du 22/11/2024 arrêté de cessibilité de mars 2025	47 300 m ³	Marché en préparation	PAPI Lys / Interreg
Etang des 4 Fils Aymon à Méteren	Artélia	Agrandissement et surcreusement étang	Crue 20 ans	2017	Communal	Conception terminée	Enquête publique du 15 février au 15 mars 2021 Arrêté préfectoral du 01/07/2021	85 600 m ³ Relevé	Marché attribué à GUINTOLI / 1 740 000 € HT Travaux réalisés entre juillet 2021 et avril 2023	PAPI Lys / FEDER / Agence de l'Eau
ZEC Ameke	Régie	Bassin de rétention	Crue 5 ans	2016	Communal	Conception terminée	Arrêté préfectoral de juillet 2020	8 200 m ³ Relevé	Marché attribué à GUINTOLI / 255 000 € HT Travaux terminés en mars 2021	Interreg / Agence de l'Eau

ZEC de Terdegthem

En 2021, cet aménagement a obtenu les arrêtés préfectoraux d'Autorisation environnementale et de la Déclaration d'Utilité Publique. Toutefois, ces décisions ont fait l'objet de recours contentieux devant le tribunal administratif par des acteurs locaux (riverains, collectif d'habitants, commune de Terdegthem). L'USAN s'est adjoint en 2022 les services d'un avocat et a remis plusieurs mémoires en réponse. Une décision du Tribunal était attendue pour le 28^{ème} semestre 2024. Elle a été reportée au premier semestre 2025.





ZOOM sur ...

Etude de performance hydraulique des ouvrages de la Méteren Becque et actions complémentaires

Une partie de la Méteren Becque est bordée de merlons de terres hétérogènes comportant parfois des parties bétonnées, apparaissant remplir une fonction de « digues ». En effet, les berges ont fait l'objet de remblais historiques, réalisés au fil du temps (et en bonne partie antérieurement à la loi sur l'eau de 1992), principalement par les riverains. Ces ouvrages n'ont jamais fait l'objet de classement.

L'objectif principal de l'étude est de pouvoir mener à bien la régularisation des ouvrages vis à vis de la réglementation sur les digues (selon le décret digue du 12 mai 2015), et préparer le positionnement des élus sur l'inscription ou non de ces remblais dans un système d'endiguement.

Un objectif complémentaire de l'étude sera de proposer une solution pour réduire la vulnérabilité aux inondations des zones urbanisées. En effet, dans le cadre du PAPI 3 de la Lys, le réaménagement de l'étang des Quatre Fils Aymon a été validé afin de lutter contre les inondations. Initialement, le volume de rétention devait être de 122 900 m³, mais pour différentes problématiques (notamment foncières) le volume de rétention à l'issue des récents travaux est de 85 600 m³. L'USAN envisage donc la réalisation d'un ou plusieurs aménagement(s) hydraulique(s) supplémentaire(s) dans le bassin versant. Cela pourra être des aménagements complémentaires (zone d'expansion de crues et/ou solutions fondées sur la nature), réaménagement des digues, ou encore des travaux sur les ouvrages limitants. A la marge, des solutions localisées de réduction de la vulnérabilité d'enjeux ponctuels et isolés pourront être proposées.



Opérations réalisées en 2025:

- Phase 1: Réalisation d'un recueil des données au travers de recherches bibliographiques, de rencontres, de visites de terrain, de recensement des enjeux
- Levées topographiques ; levées de profils en travers et des remblais, levées des ouvrages
- Démarrage de la phase 2 en novembre 2025 : Modélisations hydrologiques et production de différents scénarios d'aménagements détaillés



ZOOM sur ...

Travaux de la ZEC de Saint-Jans Cappel / Berthen, dite de « La Levrette »

La réalisation de la zone d'expansion de crues de Saint Jans Cappel / Berthen est prévue dans le cadre de la fiche action 6.5 du PAPI 3 de la Lys. Elle vise à protéger la commune de St-Jans-Cappel et l'aval de la grande becque de St-Jans.

Cet ouvrage combine la prévention des inondations et l'amélioration de la qualité écologique du site et de la rivière.

Après des travaux préparatoires de dépollution pyrotechnique et de gestion de la végétation en place, réalisés en 2024, le marché de travaux a été attribué en novembre 2024 à LEBLEU pour un montant de 1 325 000 € HT.

Les travaux ont démarré en mars 2025 avec les terrassements, les évacuations des terres, la création du remblai et la réalisation d'une partie de l'ouvrage hydraulique. Les travaux se sont interrompus pendant la période hivernale.

Les travaux ont repris au début du printemps 2026 et seront réceptionnés pendant l'été 2026

Zone d'expansion de crues de la Levrette à Saint-Jans-Cappel et Berthen



Ce projet est cofinancé par l'Union européenne avec le Fonds européen de développement régional (FEDER)



Le projet a bénéficié de l'appui des cofinanceurs suivants:



Établissement public du Ministère chargé du développement durable



Un aménagement de lutte contre les inondations au service de la biodiversité



Chiffres clés:

- 38 500 m³ stockés
- limite le débit vers l'aval à 1,2 m³/s
- Reméandrage de 580 ml
- Aménagement et restauration de 2,85 ha de zones humides
- Gestion agricole à venir



ZOOM sur ...

Travaux de la ZEC de Saint-Jans Cappel / Berthen, dite de « La Levrette » - mesures compensatoires

Dans le cadre des travaux de la ZEC de Saint-Jans-Cappel, l'USAN devait procéder à la restauration de zones humides dans le cadre des mesures compensatoires, conformément à l'arrêté préfectoral d'autorisation du 10 mars 2022.

Chiffres clés:

- Création d'une risberme de 7 10 m² en bordure de la Becque de St-Jans sur un délaissé de la RD10
- Prairie de fauche tardive de 7 000 m² et mare connectée sur une prairie communale
- 3 mares, dont 1 de 1 200 m²

Délaissé le long du RD10 à St-Jans / Bailleul



Mares de substitution

Prairie communale à St-Jans





ZOOM sur ...

Travaux de la ZEC de Sercus

Chiffres clés:

La réalisation de la zone d'expansion de crues de Secus est prévue dans le cadre de la fiche action 6.7 du PAPI 3 de la Lys. Elle vise à protéger la commune de Sercus et l'aval de la grande Steenbecque.

Cet ouvrage combine la prévention des inondations et l'amélioration de la qualité écologique du site et de la rivière.

Le marché de travaux a été attribué en septembre 2025 à GUINTOLI pour un montant de 797 000 € HT. Les travaux ont démarré en septembre 2025 avec les terrassements, les évacuations des terres et la réalisation des ouvrages hydrauliques.

Les travaux seront réceptionnés en avril 2026.

- 7 600 m³ stockés
- limite le débit vers l'aval à 1,2 m³/s
- Compensation de 4 900 m² de zones humides à Morbecque
- Reméandrage du cours d'eau
- Aménagement et restauration de 310 m de ripisylve et de 1,3 ha de zones humides
- Gestion agricole à venir

ZONE D'EXPANSION DE CRUES DE SERCUS

Interreg



Cofinancé par l'Union Européenne
Medegefinancierd door de Europese Unie

France - Wallonie - Vlaanderen



FUSION

La zone d'expansion de crues (ZEC) de Sercus permet de tamponner les volumes excédentaires de la Zerclebecque lors des crues. Elle fait partie du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) de la Lys, porté par l'Etablissement Lys-Yser. La ZEC permet ainsi de prévenir les inondations notamment à Sercus, pour des événements d'occurrence cinquantennale (7 600m³).

Cet ouvrage a été créé en décaissant 4 casiers au sein desquels passe le cours d'eau jusqu'à un ouvrage de régulation, permettant ainsi un ralentissement dynamique des écoulements provenant de l'amont.

La ZEC de Sercus a un double objectif:

- Hydraulique, en réduisant l'exposition des biens et des personnes.
- Ecologique, en apportant une plus-value écologique par la diversification et la restauration des milieux et par une gestion adaptée en relation avec le monde agricole.

Le projet a aussi bénéficié du cofinancement de l'État français:



Maîtrise d'ouvrage / maîtrise d'œuvre:



Entreprise de travaux:



MONTANT TRAVAUX : 830 894 € HT
 PARTICIPATION INTERREG FUSION : 432 000 €
 PARTICIPATION ÉTAT FRANÇAIS : 265 259 €



ZOOM sur ...

Reduction de la vulnérabilité

Par délibération du Comité Syndical du 24 octobre 2022, prorogée par la délibération du 15 novembre 2023, l'USAN a mis en place des subventions d'équipement dans le cadre de la réduction de la vulnérabilité au risque d'inondations. Suite aux événements climatiques de novembre 2023 et janvier 2024, l'Etat a mis également en place un dispositif d'aide à la réduction de la vulnérabilité des habitations : le dispositif MIRAPI « mieux reconstruire après inondations ». Il a été déployé dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais et s'applique dans les communes ayant fait l'objet d'une reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle à l'issue de ces événements.

Ce dispositif a été modifié le 19 juin 2024 puis prorogé et actualisé pour 2025 par la délibération du 26 février 2025.

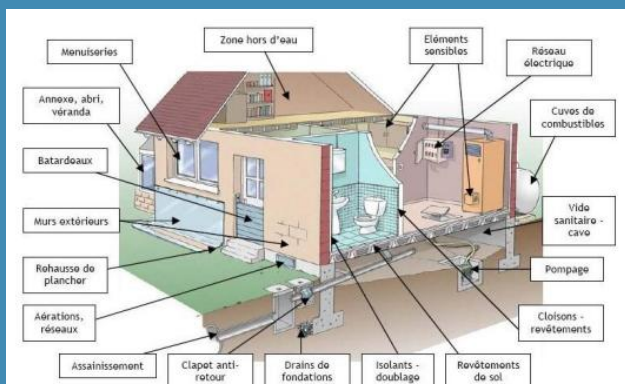


Les particularités de l'aide sont les suivantes :

→ Diagnostic de l'habitation à réaliser par le demandeur ou par un prestataire (subventionnable)

→ Aide d'un montant de 80% du coût des matériaux et/ou travaux dans la limite de 3500 euros par habitation

→ Aide cumulable avec la subvention du Fond de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM) ou du dispositif MIRAPI ou d'autres structures. Ces autres subventions doivent être instruites avant celle de l'USAN.



En 2023, 15 dossiers ont été déposés à l'USAN dont 14 sur le bassin de l'Yser.

En 2024, 3 des 14 dossiers ont été subventionnés par l'USAN ; les autres ayant été portés vers MIRAPI.

En 2024, 52 habitations ont fait l'objet d'un diagnostic MIRAPI dont 9 des 14 des dossiers déposés en 2023 à l'USAN.

En 2024, une collaboration s'est établie avec les services de l'état pour l'envoi des dossiers et la demande de prise en charge de l'ensemble des dossiers USAN. Par ailleurs, 3 nouveaux dossiers ont été déposés à l'USAN dont 2 suite à un refus du dispositif MIRAPI.

En 2025, 3 dossiers ont été payés pour un montant de 1 193,70 € et 3 nouveaux dossiers déposés.

Stratégie foncière

L'USAN dispose depuis 2018 d'un protocole d'indemnisation foncière des propriétaires et exploitants agricoles pour les futures zones d'expansion des crues, établi en collaboration avec les élus de l'USAN, la FDSEA et la Chambre d'Agriculture.

L'USAN dispose également de conventions foncières avec la SAFER, depuis 2014 pour le bassin versant de la Lys et depuis 2015 pour le bassin versant de l'Yser. Depuis l'USAN a élargi le périmètre des missions confiées en y ajoutant en 2018 d'une part le recueil des accords amiables auprès des propriétaires privés en sus des propriétaires et exploitants agricoles concernés et d'autre part le suivi des dossiers de vente jusqu'à la validation des projets d'actes établis par les notaires.

En 2021, cette convention cadre a été renouvelée.

Les démarches de promesses de vente, de résiliation de baux et d'acte notariés se sont poursuivies en 2025.

Urbanisme / servitudes / rejet en assainissement non collectif

Le respect des servitudes de passage qu'elles soient établies au titre du Code de l'Urbanisme ou du Code de l'Environnement est essentiel pour permettre la réalisation des travaux en particulier dans les secteurs très urbanisés.

Plusieurs dossiers d'urbanisme (permis de construire, déclarations de travaux, expertises...) ont été traités concernant le respect des servitudes de passage et de travaux ; l'USAN a également donné un avis sur des rejets de dispositifs d'Assainissement Non Collectif et de gestion des Eaux Pluviales.

Les demandes ont toutes été acceptées à condition que les pétitionnaires veillent :

- au respect des servitudes, en particulier pour les installations des micro-stations (les servitudes de passage sont également destinées à accueillir les produits de faucardement et les produits de curage).
- à ce que la qualité des eaux de rejets respecte les normes figurant dans l'arrêté préfectoral du 7 septembre 2009 applicable aux assainissements non collectifs.
- à la gestion des eaux pluviales, en limitant le débit de rejet à 2 l/s/hectare

Communauté de communes	Nombre d'avis permis de construire	Nombre d'avis d'autorisation de rejets
CCHF	1	0
Agglo Cœur de Flandre	20	2
CCFL	16	4
CCPC	0	0

Projets Transfrontaliers Interreg 6 !

Les projets ARC et FUSION ont démarré le 1er juillet 2024 et se dérouleront jusqu'en 2028.

Les événements de lancement ont eu lieu les 17 mars 2025 et 22 mars 2025.



ARC

Climat et environnement



Budget total :
5,4 millions €

Budget FEDER :
3,2 millions €

Durée :
48 mois

www.interreg-fwvl.eu

Le projet **Acteurs pour la Résilience Climatique (ARC)** vise à renforcer la résilience de son territoire face aux changements climatiques en s'appuyant sur des solutions transfrontalières fondées sur la nature. ARC favorise les partenariats futurs, le partage des connaissances et la diffusion des bonnes pratiques entre les acteurs locaux. Il réunit 8 partenaires et couvre un périmètre de 13 194 km² sur les bassins de l'Yser, de la Lys et de l'Escaut.

Le projet s'articule autour de 2 modules qui travailleront sur :

1. La réalisation d'actions de terrain sur les trames verte et bleue:

- Plantation d'arbres et de haies,
- Création de mares,
- Végétalisation de zones tampons,
- Aménagement de cours d'eau,
- Restauration de milieux aquatiques,
- Mise en place de systèmes anti-érosion des sols...

Cela aura comme résultats la création d'îlots de fraîcheur, la captation du CO₂, l'amélioration de l'infiltration de l'eau dans le sol et tous les bienfaits des services écosystémiques que nous offre la nature.

2. La création d'outils transfrontaliers d'évaluation des actions contre le réchauffement climatique:

- Création d'un réseau transfrontalier de stations météo;
- Développement d'une application bilingue favorisant la participation citoyenne;
- Rédaction d'un « Guide de plantation résiliente d'arbres en milieu urbain et périurbain ».

Ces outils doivent concrétiser la participation transfrontalière des citoyens tout en permettant la récolte de données sur le « réchauffement climatique ». De plus, les documents édités favoriseront la dissémination des enseignements tirés des actions réalisées au cours du projet.

Partenariat:



FUSION

Budget USAN : 1 896 360 €

Subvention FEDER : 1 137 816 €
(60 %)

Opérations : ZEC de Sercus, ZEC de Morbecque, aménagement d'hydraulique douce, plan de gestion et suivi écologique de ZEC, communication transfrontalière (en s'appuyant sur Infolys) et contenu pédagogique, production de cartographies de zones inondées et de vulnérabilité à partir d'images satellites sur des événements d'inondation.

ARC Budget USAN : 558 549 €

Subvention FEDER : 335 129 €
(60 %)

Opérations : plantations de 3 km de ripisylve, aménagement de 2 km d'hydraulique douce, réaménagement hydraulique du bassin d'Oudezele, création de 2 mares connectées aux cours d'eau, opérations de communication, mise à disposition de stations météorologiques et création d'un réseau de bénévoles transfrontaliers, élaboration d'un guide de plantations en milieu urbain et rural.



FUSION

Climat et environnement



Budget total :
6.438.103,35 €

Budget FEDER :
3.862.862,01 €

Durée :
48 mois

www.interreg-fwvl.eu



Partenariat :



Le projet **FUSION** vise à améliorer la coordination, l'équilibre et la gestion durable de l'eau dans le bassin versant transfrontalier de la Lys.

En France, la Lys traverse des paysages wallonnais ce qui entraîne des écoulements à vitesse assez élevée. De l'autre côté de la frontière, ses affluents traversent des vastes plaines qui engendrent un ralentissement des écoulements, entraînant de fréquentes inondations. Ce phénomène naturel est aggravé par la main de l'homme : urbanisation, imperméabilisation, disparition des zones humides, ... Un changement du climat est également constaté: période tantôt plus sèche et tantôt pluvieuse.

Le partenariat entre USAN, SYMSAGEL, SERTIT, PFO et HIT réalisé dans le cadre de FUSION consiste à ralentir les écoulements des eaux et à favoriser une meilleure biodiversité de part et d'autre des frontières.

Les infrastructures hydrauliques naturelles seront accompagnées par des mesures éco-responsables en réponse du changement climatique. Toutes ces mesures contribueront à leur insertion paysagère, à stocker l'eau, prévenir de l'érosion des sols et offrir un environnement stable pour la biodiversité, l'aspect économique (agriculture) et récréatif.

FUSION permettra également de mettre en œuvre des outils innovants dans ce territoire transfrontalier, par une cartographie transfrontalière par image satellite de la vulnérabilité en zone inondable et de l'impact d'événements d'inondations passé et futur dans le bassin versant de la Lys.



© Copernicus Sentinel Data 2018

Projets Transfrontaliers Interreg 6 !

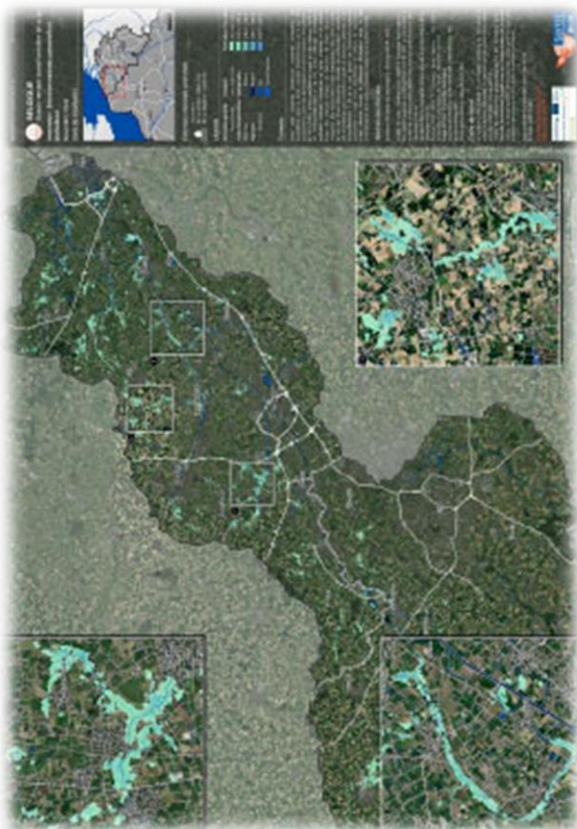
Dans le cadre du projet ARC, l'USAN a mobilisé 4 bénévoles pour accueillir les 4 stations météorologiques mises à disposition (+ 1 mise en place sur le site de l'USAN). Les 4 candidats ont été sélectionnés suite à un appel à candidature et invités à l'événement de lancement (et à la formation d'utilisation des stations).

Une convention de mise à disposition a été établie et signée lors de la remise du matériel (22/03 et 28/05).

Une assistance technique a été mise en place pour les réglages.-



Lecture des données : <https://www.infoclimat.fr/observations-meteo/temps-reel/bailleul/STATIC0379.html>



Dans le cadre du projet FUSION, le SERTIT avec la contribution de l'USAN et des autres partenaires a produit une cartographie à partir d'images satellite sur des événements d'inondation et une analyse de la vulnérabilité en zone inondable:

- acquisition d'images satellites pré et post événement sur le bassin de la Lys transfrontalière
- cartographie des zones inondées et de l'impact des inondations sur les infrastructures urbaines sur un épisode d'inondations passé (prototype) et sur un événement à venir
- cartographie de l'évolution de la vulnérabilité dans les zones inondables.

Projets Transfrontaliers Interreg 6 !

Le projet PROVALY a démarré le 1er octobre 2025 et se déroulera jusqu'en 2029.

L'événement de lancement a eu lieu les 28 janvier 2026.



Budget USAN : 1 222 230 €

Subvention FEDER : 733 338 € (60 %)

Opérations :

Etude préalable et installation d'un nouveau réseau de mesures hydrométriques, campagne de mesures topographiques, mise en œuvre d'un système de surveillance et d'alerte transfrontalier par le biais de waterinfo.be et d'une application d'alerte (Pegelalarm),

Etude d'un quartier résilient à Esquelbecq et mesures de réduction de la vulnérabilité individuelles et collectives, aménagements hydrauliques et écologiques des berges de la rivière à Bambecque, aménagement de rétention et de restauration de zones humides à Esquelbecq, suite à la destruction d'habitations,

Création d'un réseau des maires de l'Yser, sensibilisation et visites d'études..

Partenariats et programmes



Le programme concerté sur l'eau

Dans le cadre de la mise en œuvre du 12^{ème} programme d'intervention de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie (2025 – 2030) , une programmation sur 4 ans est établie avec mise à jour annuelle pour fixer le partenariat technique et financier avec l'USAN.

Les Programmes d'Actions de Prévention contre les Inondations (PAPI)



Le PAPI complet de la Lys, dit PAPI 3, a ainsi été labélisé le 15 octobre 2017 et permet d'avoir la participation financière de l'Etat sur la période de 2017 à 2026 (suite à différents avenants) pour la création des ZEC et également pour des actions de mise en place d'échelles limnimétriques, d'aménagements de lutte contre l'érosion des sols et d'opérations de sensibilisation à la culture du risque (serious game, observatoire des crues).

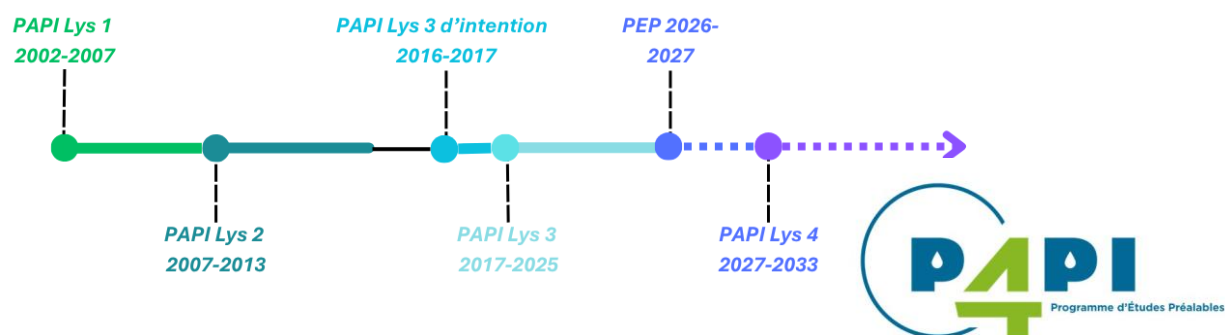
Parmi les aménagements sous maîtrise d'ouvrage de l'USAN et bénéficiant d'une analyse coût-bénéfice dans le cadre de cette opération, figurent :

- Le réaménagement de l'Etang des 4 fils Aymon ;
- La ZEC de la Levrette (sur les communes de Saint-Jans-Cappel – Berthen) ;
- La ZEC du Romarin sur la commune de Morbecque ;
- Les ZEC de Sercus et Steenbecque ;

En 2025, l'USAN a participé aux 3 COTECH et 3 COPIL (mars, juin, novembre).

Partenariats et programmes

Les Programmes d'Actions de Prévention contre les Inondations (PAPI)



En 2025, le SYMSAGEL a préparé avec ses partenaires un Programme d'Études Préalables (PEP) visant à pérenniser les actions de prévention des inondations entreprises sur le territoire, à engager de nouvelles études et à préparer la mise en œuvre du futur programme d'actions, le PAPI 4 de la Lys.

Ce nouveau programme intégrera les ouvrages préalablement réalisés pour construire une stratégie de résilience, dans un contexte de sobriété foncière et de préservation des milieux naturels. Il visera à dépasser le cadre de la zone protégée par les ouvrages, en s'appuyant prioritairement sur les Solutions fondées sur la Nature (SFN), afin de proposer des solutions de protection moins impactantes sur l'environnement et acceptées par le territoire.

Enfin, ce programme s'inscrira dans une approche intégrée et transversale, en cohérence avec les autres démarches portées par le SYMSAGEL, telles que la stratégie de gestion des milieux aquatiques (STRAGEMA) et le Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE), en intégrant pleinement la préservation des milieux et de la ressource en eau.

Ce PEP s'établira de 2026 à 2028 et préfigurera le futur PAPI 4 de la Lys.

Les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux

Le schéma d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE) est un outil de planification, institué par la loi sur l'eau de 1992, visant la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau.

Déclinaison du SDAGE à une échelle plus locale, il vise à concilier la satisfaction et le développement des différents usages (eau potable, industrie, agriculture, ...) et la protection des milieux aquatiques, en tenant compte des spécificités d'un territoire. Délimité selon des critères naturels, il concerne un bassin versant hydrographique ou une nappe. Il repose sur une démarche volontaire de concertation avec les acteurs locaux, notamment au sein de la Commission Locale de l'Eau (CLE).

Le périmètre d'intervention de l'USAN recouvre 5 SAGE. L'USAN y contribue dans chacune des CLE et assure le pilotage et l'animation en tant que structure porteuse pour le SAGE de l'Yser.



Le SAGE Marque-Deûle

Le SAGE Marque-Deûle a été élaboré par la MEL et a été approuvé par arrêté inter-préfectoral le 9 mars 2020. L'USAN y contribue notamment au travers des Commissions Thématiques mises en place.

Membres de l'USAN et de la CLE du SAGE Marque – Deûle (arrêté de composition du 20 janvier 2021) :

- M. Alain BOS, maire de Wahagnies
- M. Michel DEMAZIERES, conseiller municipal de Gondecourt
- M. Bernard CHOCRAUX, maire de Cappelle-en-Pévèle

Communes de l'USAN sur le bassin versant Marque-Deûle : CAMPHIN-EN-CAREMBAULT, CHEMY, GONDECOURT, PHALEMPIN, WAHAGNIES, OSTRICOURT et HERRIN.

L'USAN a la compétence SAGE transférée par la CCPC pour les communes de CAMPHIN-EN-CAREMBAULT, CHEMY, GONDECOURT, PHALEMPIN.

Entre 2022 et 2025, l'USAN a participé aux travaux préparatoires à la création d'un Syndicat Mixte pour le SAGE Marque Deûle dont la création est prévue pour 2026.



Le SAGE de l'Audomarois

Le SAGE de l'Audomarois a été élaboré par le SMAGEAA, et il a été approuvé la première fois par arrêté inter préfectoral du 31 mars 2005. Il a ensuite été révisé par l'arrêté du 15 janvier 2013. Depuis 2019, le SAGE s'est lancé dans une nouvelle phase de révision afin de notamment modifier la règle 1 sur la ressource en eau.

Membre de l'USAN et de la CLE du SAGE de l'Audomarois :

- Mme Sandrine KEIGNAERT, maire d'Ebblinghem

Communes de l'USAN sur le bassin versant de l'Audomarois : NOORDPEENE*, EBBLINGHEM, LYNDE, RENESCURE.

**Communes à cheval sur le bassin versant de l'Audomarois et de l'Yser*

Le SAGE du Delta de l'Aa

La révision du SAGE du Delta de l'Aa a été décidée en réunion de la CLE le 5 décembre 2014 pour un démarrage au 1er janvier 2015. Aujourd'hui la révision est toujours en cours, notamment à cause des tensions, avec le monde agricole autour de la cartographie des zones humides à enjeux qui doit être réalisée par le SAGE.

L'USAN a signé en 2022 une convention de partenariat avec l'Institution des Wateringues pour une participation financière à l'animation du SAGE.

Communes de l'USAN sur le bassin versant du Delta de l'Aa : HONDSCHOOOTE*, KILLEM*, REXPOËDE*, WEST-CAPPEL*, QUAËDYPRE*, BISSEZEELE*, ZEGERSCAPPEL*, BOLLEZEELE*, MERCKEGHEM, MILLAM et WULVERDINGHE

**Communes à cheval sur le bassin versant du Delta de l'Aa et de l'Yser*



Le SAGE de la Lys

Le SAGE de la Lys a été élaboré par le SYMSAGEL, et il a été approuvé la première fois par arrêté interpréfectoral du 6 août 2010.

Le SAGE a été révisé par arrêté interpréfectoral du 20 septembre 2019.

Membres de l'USAN et de la CLE du SAGE de la Lys :

- M. DEWYNTER, Président de l'USAN
- M. DUYCK, maire de Merville
- M. BOONAERT, maire de Laventie
- M. DEVOS, maire de Steenwerck
- M. DARQUES, Maire de Morbecque

Communes de l'USAN sur le bassin versant du SAGE de la Lys : BAILLEUL, BERTHEN, BLARINGHEM, BOESEGHEM, BORRE, CAESTRE, EECHE, FLETRE, HAZEBROUCK, HONDEGHEM, LE DOULIEU, MERRIS, METEREN, MORBECQUE, NEUF-BERQUIN, NIEPPE, PRADELLES, SAINT-JANS-CAPPEL, SERCUS, STAPLE, STEENBECQUE, STEENWERCK, STRAZEELE, THIENNES, VIEUX-BERQUIN, WALLON-CAPPEL, LA GORGUE, LAVENTIE, FLEURBAIX, LESTREM, SAILLY SUR LA LYS.



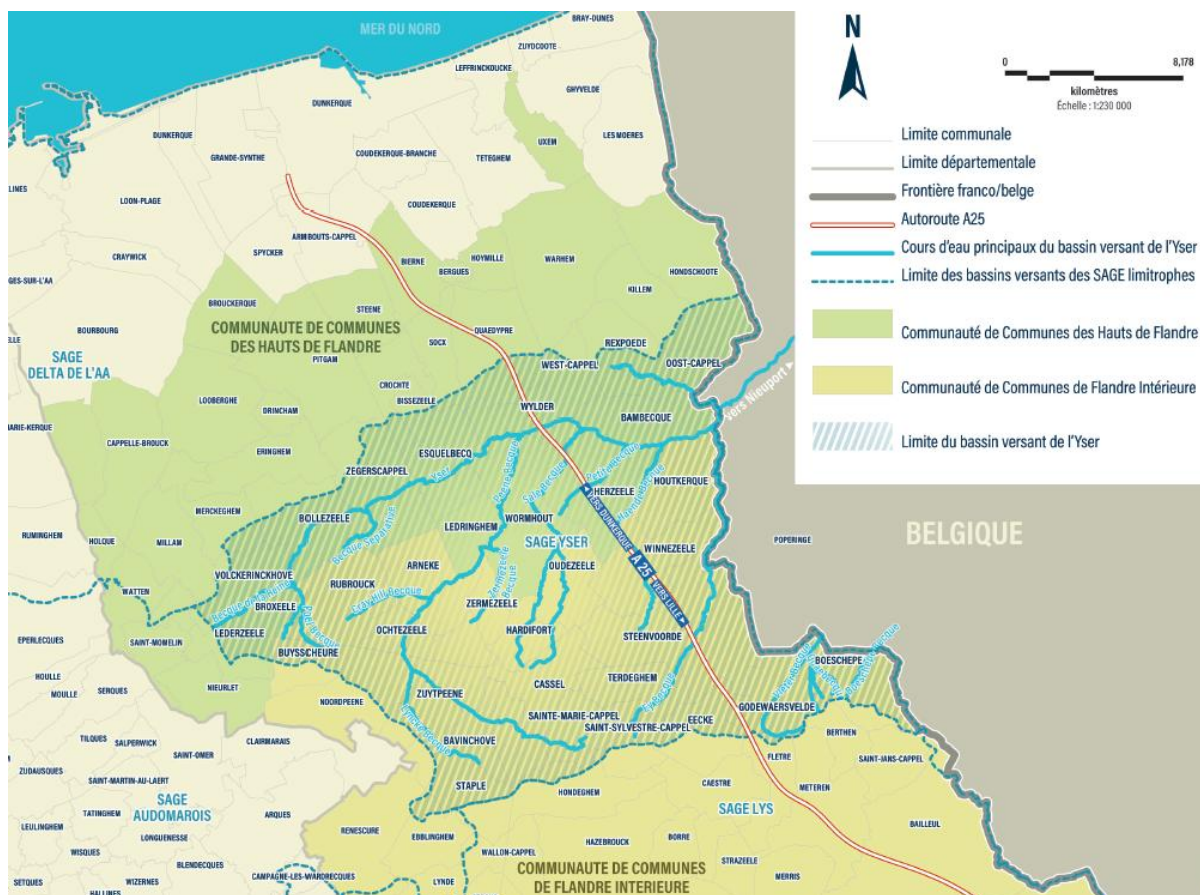


Le SAGE de l'Yser est l'aboutissement d'un long processus basé sur une approche participative qui a commencé le 7 novembre 2006 avec l'arrêté de création de la CLE.

Il a été élaboré par la CLE du SAGE avec l'appui de l'USAN.

Il est en phase de mise en œuvre depuis le 30 novembre 2016, date de l'arrêté d'approbation du SAGE, après l'enquête publique qui s'est déroulée du 25 avril au 27 mai 2016.

Il est composé de 39 communes : 24 sur l'Agglomération Cœur de Flandre et 15 sur la CCHF





La composition de la CLE du SAGE a été modifiée par arrêté préfectoral du 05 août 2025 renouvelant le mandat et modifiant la structure et la composition de la CLE du SAGE de l'Yser.

Le 26 septembre 2025, Monsieur Patrick VALOIS a été élu Président de la CLE en remplacement de Monsieur Paul CHRISTOPHE.

Membres de l'USAN et de la CLE du SAGE de l'Yser :

- M. Alain BONDUAEUX, conseiller municipal de Bambecque (USAN)
- M. Christian DELASSUS, maire de Ledringhem (CCHF)
- Mme Edith STAELEN, adjointe mairie de Steenvoorde (USAN)
- M. Francis AMPEN, Maire d'Arnèke (AMF/Commune)

Communes du SAGE de l'Yser :

ARNÈKE, BAMBECQUE, BAVINCHOVE, BOESCHÈPE, BOLLEZEELE, BROXEELE, BUYSSHEURE, CASSEL, EECKE, ESQUELBECQ, GODEWAERSVELDE, HARDIFORT, HERZEELE, HONDEGHEM, HONDSCHOOTE, HOUTKERQUE, LEDERZEELE, LEDRINGHEM, NOORDPEENE, OCHTEZEELE, OOST-CAPPEL, OUDEZEELE, OXELAËRE, REXPOËDE, RUBROUCK, SAINT-SYLVESTRE-CAPPEL, SAINTE-MARIE-CAPPEL, STAPLE, STEENVOORDE, TERDEGHEM, VOLCKERINCKHOVE, WEMAERS-CAPPEL, WEST-CAPPEL, WINNEZEELE, WORMHOUT, WYLDER, ZEGERSCAPPEL, ZERMEZEELE et ZUYTPEENE.

Les grands enjeux du bassin versant de l'Yser sont :

- **L'amélioration de la qualité de l'eau de l'Yser et de ses affluents notamment pour la sécurisation de l'alimentation en eau potable pour les belges.**
- **La préservation des biens et des personnes contre le risque d'inondation.**
- **La restauration des fonctionnalités écologiques des milieux aquatiques.**

En phase de mise en œuvre, la CLE est en charge d'appliquer les orientations et les dispositions du SAGE. Elle a engagé la réalisation des actions suivantes portées par l'USAN.

Au 1^{er} janvier 2026, l'animation du SAGE de l'Yser sera transmise à l'Etablissement Lys-Yser (ex-SYMSAGEL) conformément à l'arrêté préfectoral du 5 novembre 2025 portant création de cette structure.



En 2025, le SAGE a organisé les réunions suivantes:

Dates – Réunions – ordre du jour	Décisions
<p>02/06/2025 Bureau en</p> <p>2 avis La révision du SAGE audomarois L'état des lieux 2025 de l'AEAP</p> <ul style="list-style-type: none"> - Présentation du rapprochement avec EPTB Lys - Modifications du règlement de la CLE - Renouvellement de CLE en juin - Pacte de gouvernance - Compatibilité SDAGE restant à commencer ou finir d'ici 2027 - Retour sur le projet de rétention pour l'irrigation à Herzeele - Présentation du bilan 2017/2023 	<ul style="list-style-type: none"> → Pas de remarques aux projets d'avis -> À présenter en CLE -> Pas de remarques ; quid du quorum et scrutin des élections -> Validation de délégation de signature au Président -> A confirmer par la DREAL et DDTM en septembre -> Beaucoup de demandes de bassin Réunion de travail avec la préfecture à venir -> envoi prévu au bureau
<p>12/06/2025 Commission Thématique « qualité » à ARNEKE</p> <p>Présentation synthétique par l'Agence de l'Eau des analyses 2016-2024 à travers notamment 12 stations lors de 2 campagnes d'analyses 2017-2019 et 2022-2024 sur l'Yser</p>	
<p>19/09/2025 CLE Winnezeele</p> <ul style="list-style-type: none"> -Renouvellement de la CLE -Validation du pacte de gouvernance et présentation du principe de contrat de masse d'eau -Présentation du SYMSAGEL et projet de l'EPTB avec la Lys -Validation du RA 2024 -Possibilités d'animation scolaire -Gestion volumétrique de l'irrigation 	<ul style="list-style-type: none"> → (Informatif) → Délégation de signature du pacte de gouvernance au Président → (Informatif) → Validation → groupe de travail à prévoir → (Informatif)
<p>26/09/2025 CLE Steenvoorde</p> <ul style="list-style-type: none"> -Modifications des règles de fonctionnement -Élections du Président et 3 Vice-Présidents -Désignation des autres membres du bureau -Validation des cours d'eau à enjeux pour l'EBF -ZEE : Zone à Enjeux Environnemental 	<ul style="list-style-type: none"> → Modifications validées → Élections → Désignation → En attente du retour du bureau d'étude → Le zonage pourrait être utilisé à d'autres fins et exclurait certains du financement
<p>21/11/2025 Bureau Hôtel de Département et visio</p> <ul style="list-style-type: none"> -projet d'élevage sur West Cappel non transmis à la CLE pour avis -avis et planification des différents sujets 	<ul style="list-style-type: none"> → Courriers pour solliciter l'information et revoir le périmètre de la CLE

Les prestations extérieures

Les Associations Syndicales Autorisées de Drainage

Les Services administratifs assument la gestion de 3 Associations Syndicales Autorisées de Drainage (ASAD). Celles-ci concernent l'ASAD du Nord de France, l'ASAD de Renescure et l'ASAD de Camphin en Pévèle.

Nom de l'ASAD	Nom du Président	Année d'élection du Bureau	Année du renouvellement du Bureau	Surface restant à recouvrir en 2022
ASAD Nord de France	Monsieur Etienne BAJEUX	2019	2029	279,40 ha
ASAD de Renescure	Monsieur Éric BEVE	2017	2027	0
ASAD de Camphin en Pévèle	Monsieur Jean Marc DECUBBER	2024	2030	0

Les Associations Foncières de Remembrement (AFR)

Les Services administratifs assurent la gestion administrative et financière de 38 Associations Foncières de Remembrement réparties dans le Département du NORD concernant les secteurs USAN et hors USAN.

HORS SECTEUR USAN : 31 AFR		SECTEUR USAN : 7 AFR
CANTAING / ESCAUT	DEHERIES	CHEMY
ESTREUX	FLESQUIERES	STEENBECQUE
QUAROUBLE	MONCHECOURT	STEENWERCK TGV
BANTIGNY	AWOINGT 2	THIENNES
SAINT PYTHON	BANTEUX - GONNELIEU - VILLERS PLOUICH	HAVERSKERQUE
BERTRY	BETHENCOURT	LE DOULIEU
ONNAING	BUGNICOURT	
HERLIES WICRES	CAMPHIN EN PEVELE	
DECHY GUESNAIN	LECLUSE	
GOUZEAUCOURT	MALINCOURT	
ELINCOURT	PAILLEN COURT	
FERIN LAMBRES	TROISVILLES	
FONTAINE NOTRE DAME 2	VILLERS GUISLAIN	
HONNECOURT SUR ESCAUT	VILLERS GUISLAIN HONNECOURT	
VILLERS OUTREUX	WALINCOURT SELVIGNY	
RIBECOURT LA TOUR		
AUBIGNY AU BAC FRESSAIN		

La 4^{ème} Section des Wateringues

En janvier 2025, le contrat d'assistance technique, administratif et financier a été renouvelé avec Monsieur le Président de la 4^{ème} Section des Wateringues pour une durée de 2 ans.

La Section de Wateringues a élu un nouveau Président en juin 2025: Monsieur Jean-François DEDRIE ainsi que 9 administrateurs qui représentent 15 communes. Notre mission est de gérer les travaux d'entretien des watergangs sur un linéaire de 150 km, de veiller au bon fonctionnement des 17 stations de pompage et de participer à la mise en place des travaux du plan de gestion du Canal des Moères, du Canal des Chats et du Ringsloot nonobstant les missions régaliennes d'ordre administratif et financier (vote du budget, recouvrement des redevances, suivi des dépenses, etc.)



Les chiffres de l'exercice 2025

Le 26 février 2025, il a été voté la clé de répartition des cotisations aboutissant à un appel à cotisation à hauteur de 2 528 344 € répartis de la façon suivante pour ce qui concerne les intercommunalités:

Cœur de Flandre Agglo = 1 463 841 €

Communauté de communes de Flandre Lys = 431 093 €

Communauté de communes des Hauts de Flandre = 451 611 €

Communauté de communes de Pévèle en Carembault = 181 799 €

Les élus du comité syndical ont voté une augmentation de 2% par an du montant de la cotisation à compter de 2021 et pour les années à venir. Cette augmentation est incluse dans les chiffres ci-dessus.

PRESENTATION GENERALE DU BUDGET VUE D'ENSEMBLE

EXECUTION DU BUDGET

		Dépenses	Recettes
REALISATION DE L'EXERCICE (mandats et titres)	SECTION DE FONCTIONNEMENT	2 917 508,43 €	3 460 315,04 €
REALISATION DE L'EXERCICE (mandats et titres)	SECTION D'INVESTISSEMENT	3 826 164,74 €	2 083 434,34 €
		+	+

REPORTS	REPORTS EN SECTION DE FONCTIONNEMENT (002)	/	2 361 935,88 €
REPORTS	REPORTS EN SECTION D'INVESTISSEMENT (001)	160 192,33 €	/
		=	=

TOTAL (REALISATION + REPORTS)		6 903 865,50 €	7 905 685,26 €
--------------------------------------	--	-----------------------	-----------------------

RESTES A REALISER	SECTION DE FONCTIONNEMENT	/	/
	SECTION D'INVESTISSEMENT	418 100,00 €	/
RESTES A REALISER	TOTAL DES RESTES A REALISER A REPORTER N+1	418 100,00 €	/
RESULTAT CUMULE	SECTION DE FONCTIONNEMENT	2 917 508,43 €	5 822 250,92 €
	SECTION D'INVESTISSEMENT	4 404 457,07 €	2 083 434,34 €
RESULTAT CUMULE	TOTAL CUMULE	7 321 965,50 €	7 905 685,26 €

PRESENTATION GENERALE DU BUDGET ANNEXE
VUE D'ENSEMBLE

EXECUTION DU BUDGET

		Dépenses	Recettes
REALISATION DE L'EXERCICE (mandats et titres)	SECTION DE FONCTIONNEMENT	200 282,71 €	205 482,66 €
REALISATION DE L'EXERCICE (mandats et titres)	SECTION D'INVESTISSEMENT	18 199,15 €	17 414,50 €
		+	+
REPORTS	REPORTS EN SECTION DE FONCTIONNEMENT (002)	/	446 373,16 €
REPORTS	REPORTS EN SECTION D'INVESTISSEMENT (001)	17 414,50 €	/
		=	=
TOTAL (REALISATION + REPORTS)		235 896,36 €	669 270,32 €
RESTES A REALISER	SECTION DE FONCTIONNEMENT	/	/
	SECTION D'INVESTISSEMENT	/	/
RESTES A REALISER	TOTAL DES RESTES A REALISER A REPORTER N+1	/	/
RESULTAT CUMULE	SECTION DE FONCTIONNEMENT	200 282,71 €	651 855,82 €
	SECTION D'INVESTISSEMENT	35 613,65 €	17 414,50 €
RESULTAT CUMULE	TOTAL CUMULE	235 896,36 €	669 270,32 €

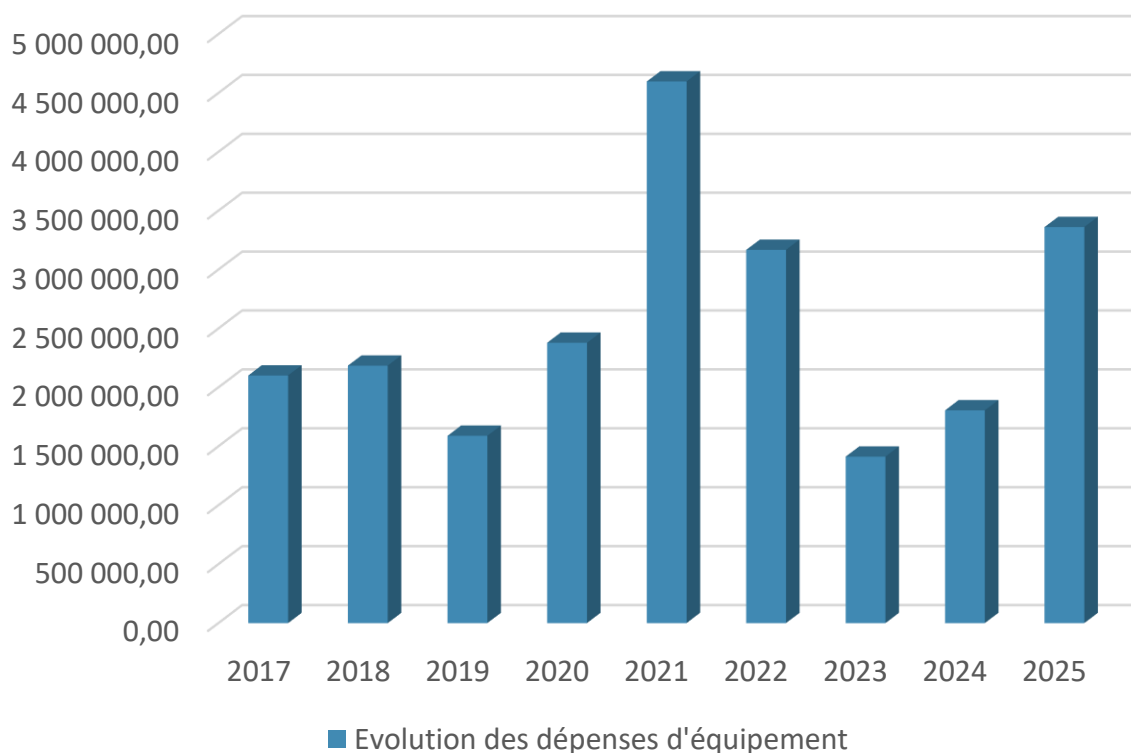


Tous nos documents budgétaires sont disponibles sur le site de l'USAN à cette adresse internet:

<https://www.usan.fr/publications-legales/budget/>

Evolution des dépenses d'équipement

Année	Evolution des dépenses d'équipement
2017	2 101 200,00
2018	2 184 600,00
2019	1 589 000,00
2020	2 378 400,00
2021	4 598 000,00
2022	3 167 745,00
2023	1 412 490,00
2024	1 805 556,00
2025	3 361 214,79



Recensement économique des marchés 2025

N° DU MARCHÉ	OBJET PRINCIPAL DU MARCHÉ	PROCEDURES DE PASSATION	DATE DE NOTIFICATION	DUREE	TYPE DE MARCHÉ	MONTANT H.T.	TITULAIRE DU MARCHÉ + CP	SIRET
2025-02	Fourniture de matériaux de chantier	PA	05/03/2025	1 an	F	Maxi : 200 000	SARL LEBLEU – 59181 STEENWVERCK	343 929 097 00016
2025-03	Réalisation de levés topographiques et bathymétriques du cours d'eau Méteren Becque et affluents	PA	16/06/2025	3 mois	S	34 950	GEOI3D – 59000 LILLE	89303292000017
2025-04	Travaux de Faucardage de la Lawe	PA	27/05/2025	6 mois	T	36 214	STC COURTOIS – 59284 PITGAM	344 877 378 00010
2025-05	Elaboration du plan pluriannuel de restauration et d'entretien écologique sur le bassin versant de l'Yser et de ses affluents	PA	01/07/2025	13 mois	S	164 000	SOGETI INGENIERIE INFRA – 76230 BOIS GUILLAUME	823 702 048 00013
2025-06	Travaux ZEC de Sercus	PA	09/09/2025	6 mois	T	796 573.68	GUINTOLI – 62060 ARRAS	447 754 086 00190
2025-07	Fourniture de carburant Lot 1 – carburant à la pompe Lot 2 – GNR	PA	30/06/2025 23/07/2025	12 mois	F	Maxi LOT 1 -100 000 Maxi LOT 2 -100 000	LOT 1 – SIPIEC – 94200 IVRY SUR SEINE LOT 2 – ETABLISSEMENT CARON – 62100 CALAIS	3152811300052 31525577800013

TYPE DE MARCHÉ

S = SERVICES

F = FOURNITURES

T = TRAVAUX



Réalisation de la ZEC de SERCUS



L'Union Syndicale d'Aménagement hydraulique du Nord (USAN), dont le siège est en 2022 à Bailleul (59270), a été créée par arrêté préfectoral du 17 août 1966.

→ **Reconnu comme Syndicat Mixte (arrêté préfectoral du 11 décembre 2007), l'USAN propose l'adhésion « à la carte » pour 2 compétences :**

- **Compétence 1 : la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI)**
- **Compétence 2 : l'animation et la concertation dans les domaines de la prévention du risque inondation et de la gestion des milieux aquatiques (SAGE)**

→ **L'USAN en quelques chiffres (au 1^{er} janvier 2026) :**

- **Communes et communautés de communes adhérentes 4 communautés de communes (total 90 communes)**
- **Longueur du réseau de cours d'eau géré : 1 040 Kms**
- **Superficie des bassins versants = 103 639 Ha**



403, Allée des Prêles – ZA de la Verte Rue – 59270 BAILLEUL

